

# Partie 2 : Annexes

Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate  
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate



Cap Corse Agriate  
Capicorsu Agriate

Version validée par le Conseil de gestion du 8 juillet 2019

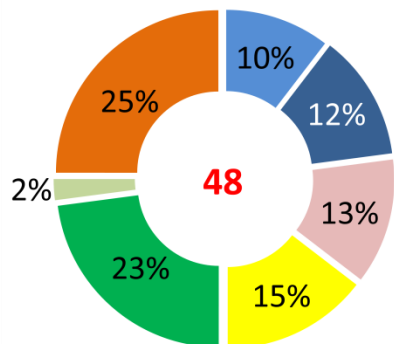


# Annexes du plan de gestion



## ANNEXE 1 – COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION

Le Conseil de gestion est composé de 48 membres et se décompose de cette façon :



5 personnes qualifiées dont l'une au moins issue de l'Université de Corse	
Histoire sous marine	Franca CIBECCHINI
Mammifères marins et tortues marines	Catherine CESARINI
Sciences sociales	Paul-Marie ROMANI
Halieutique	Éric DURIEUX
Habitats et espèces marines méditerranéennes	Vanina PASQUALINI

6 représentants de l'Etat et des établissements publics	
Le commandant de la zone maritime Méditerranée	Charles-Henri DU CHÉ
Le directeur interrégional de la mer Méditerranée	Eric LEVERT
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Daniel FAUVRE
Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse	Intérim assuré par Philippe LIVET
Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse	Didier DUPORT
Le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre de Corse	Michel MURACCIOLE

<b>11 représentants des collectivités territoriales et leurs groupements compétents</b>	
Collectivité de Corse	Gilles SIMEONI
Collectivité de Corse	Jean Guy TALAMONI
Collectivité de Corse	Anne Laure SANTUCCI
Communauté d'agglomération de Bastia	Jean-Jacques PADOVANI
Communauté de communes du Cap Corse	Patrice QUILICI
Communauté de communes du Cap Corse	Francis MAZOTTI
Communauté de communes Île Rousse-Balagne	Jean-Paul GUERRIERI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Jean-Baptiste ARENA
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Claudy OLMETA
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	Ange-Pierre VIVONI
Commune de Bastia	Pierre SAVELLI

<b>7 représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer</b>	
Fédération française d'études et de sports sous-marins	Christian TOMI
Ligues départementales ou régionales de sports nautiques	Éric VALERY
Ligue régionale de voile	Charles VIALE
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Michel LEMEUNIER
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT
Associations de chasseurs sous-marins adhérentes à une fédération nationale	Jean-François de MARCO
Associations de plaisanciers	Thierry CHOLET-ALLEGRIINI

<b>12 représentants des organisations représentatives des professionnels</b>	
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Gérard ROMITI
Prud'homie des pêcheurs de Bastia-cap Corse	Bruno STRINNA
Prud'homie des pêcheurs de Balagne	Paul-Félix ALLEGRIINI
Syndicat majoritaire au sein du bureau du CRPMEM	Daniel DEFUSCO
Entreprises de batellerie	Jean-François MEÏ

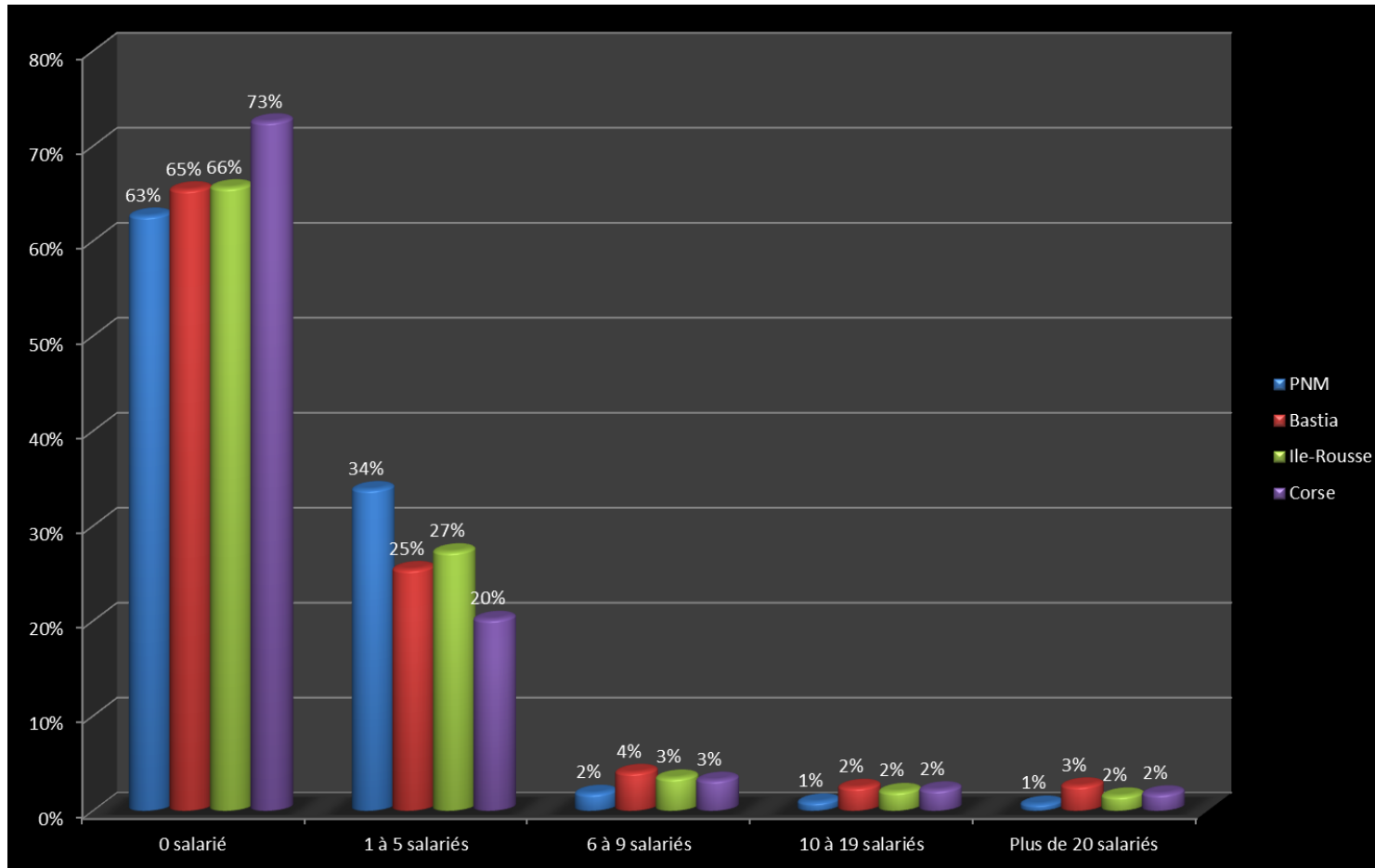
<b>Structures commerciales agréées de plongée</b>	<b>Maud VIALE</b>
<b>Entreprises prestataires de loisirs</b>	<b>Louis AZARA</b>
<b>Professionnels du nautisme</b>	<b>Stéphane CLÉMOT</b>
<b>Professionnels du nautisme</b>	<b>Florence MARCHESI</b>
<b>Association de gestionnaires de port de plaisance</b>	<b>Bernard CESARI</b>
<b>Professionnels de l'hôtellerie</b>	<b>Karina GOFFI</b>
<b>Entreprises de transport maritime</b>	<b>Pascal TROJANI</b>

<b>6 représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel</b>	
<b>Associations agréées de protection de la nature</b>	<b>Christian NOVELLA</b>
<b>Associations agréées de protection de la nature</b>	<b>Grégory BEUNEUX</b>
<b>Associations d'étude et de valorisation du patrimoine local</b>	<b>Jean-Paul COLOMBANI</b>
<b>Associations d'étude et de valorisation du patrimoine local</b>	<b>Charles PINELLI</b>
<b>Associations actives dans le domaine de l'éducation à l'env.</b>	<b>Jean-Valère GERONIMI</b>
<b>Conservatoire des espaces naturels de Corse</b>	<b>Pascal WOHLGEMUTH</b>

<b>1 représentant de l'organisme de gestion</b>	
<b>Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse</b>	<b>David BRUGIONI</b>


\*prochainement : 1 représentant de l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle des îles du Cap

## ANNEXE 2 – REPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE EN 2015 (Données INSEE)



## ANNEXE 3 – CARACTERISATION DES ENTREPRISES TABLEAU DES ENTREPRISES (Données CCI 2017 CRPEM 2018)

COMMUNES	SITE	Pêcheurs professionnels hors Parc (CRPM2018)	Pêcheurs professionnels (CRPM2018)	Fabrication de produits alimentaires issus de la mer APE 1089Z	Commerce de détail alimentaire sur inventaires et marchés : vente ambulante de poissons, coquillages APE 478Z	Commerce de détail articles de sport en magasins spécialisés : shipchandler, vente d'article de pêche, matériel de plongée, sports nautiques APE 4764Z	Transport routier de passagers sur les sites Agriate APE 4939A	Transport maritime et cotier de passagers type promenade en mer APE5010Z	Transport maritime et cotier de passagers type compagnie maritime, armement, manutention APE 5010Z	Location et location bail d'articles de loisirs et de sport APE 7721Z + location et location bail de matériel de transport par eau APE 7734Z bateaux, jet ski, paddle	Bateau école APE 8553Z	Enseignement disciplines sportives et activités de loisirs APE8551Z enseignement plongée, sports nautiques + Conception de circuits touristiques APE 7911Z	TOTAUX
BARETTALLI	Marine de Giottani								1				1
BASTIA	Vieux port	9		1		13			7	6	2	2	40
BRANDU	Marine d'Erbalunga									1		1	2
CAGNANU	Marine de Porticciolu		1										1
CENTURI	Port de Centuri		11		2					1			14
ERSA	Barcaghju		2										2
LISULA	Port de Lisula	7				7	2	2		5	1	2	26
PATRIMONIU	commune							1		2			3
RUGLIANU	Macinaghju		2			1		1		3			7
SAN FIURENZU	SF communal		8			6	1	3		6	1	2	27
SAN MARTINU DI LOTA	plage de Grigione				1					1			2
SANTU PETRU DI TENDA	commune						2						2
SISCU	Marine de Siscu							1				1	2



E VILLE DI PETRABUGNU	port Toga		2							2			4
<b>TOTAL général</b>		<b>16</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>133</b>



## ANNEXE 4 – LES IMPACTS DES ACTIVITES DE LOISIRS DOCUMENT ISSU DES TRAVAUX DU DOCUMENT STRATEGIQUE DE FAÇADE MEDITERRANEE

Activités Maritimes	Pressions
Activités et loisirs nautiques	<u>Pressions physiques</u> (dégradation des herbiers voire des substrats meubles et habitats rocheux, perturbation visuelle et / ou auditive de l'avifaune et de la faune marine, déchets)
	<u>Pressions chimiques</u> (contamination en hydrocarbures dans une moindre mesure, déchets, introduction de composés chimiques et substances actives via le rejet des eaux (grasses, noires, grises)
Pour la baignade	<u>Pressions physiques</u> (déchets, piétinement, perturbation visuelle et / ou auditive de la faune, abrasion et étouffement, lesquels sont renforcés en cas de nettoyage mécanisé) : cas de la gestion des banquettes de Posidonie
	<u>Pressions chimiques</u> (introduction de résidus)
Pêche récréative	<u>Pressions physiques</u> (remise en suspension de sédiments, déplacement de substrat, dérangement, déchets)
	<u>Pressions chimiques</u> (déchets, changement de cycles biogéochimiques)
	<u>Pressions biologiques</u> (extraction d'espèces cibles et non ciblées) et perturbations physiques sur les organismes
Plaisance	<u>Pressions physiques</u> (dégradation des herbiers voire des substrats meubles et habitats rocheux, perturbation visuelle et / ou auditive de l'avifaune et de la faune marine, déchets)
	<u>Pressions chimiques</u> (contamination en hydrocarbures dans une moindre mesure, déchets, introduction de composés chimiques et substances actives via le rejet des eaux (grasses, noires, grises)

## ANNEXE 5 – CHARTE DES LOISIRS NAUTIQUES EN CORSE – ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

### ***CHARTE DES LOISIRS NAUTIQUES EN CORSE.***

### ***ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS.***

#### **CHARTE D'ENGAGEMENTS ET D'OBJECTIFS**

#### **POUR DES LOISIRS NAUTIQUES ECO-RESPONSABLES EN CORSE.**

Entre d'une part les organismes institutionnels :



-L'Office de l'Environnement de la Corse,

-L'Agence de Tourisme de Corse.



-La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse,

-La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,

-La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse du Sud,

-La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute Corse.



-Le Comité Régional Olympique et Sportif de Corse.



-Le Parc Naturel Régional de Corse.



-Le Conservatoire du Littoral.

Et d'autre part les structures associatives ou professionnelles :



*-La Ligue Corse de Voile.*



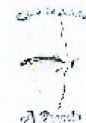
*-Le Comité Régional de la Fédération Française d'Etudes et Sports Sous-Marins de Corse.*



*-Le Comité Régional Corse des Pêcheurs en Mer.*



*-L'association Bastia Offshore Fishing.*



*-Le club de pêche « a Ragnola ».*

nouvelle  
image

*-La ligue Corse d'aviron.*



*-L'association Mariadelorma des pêcheurs sportifs et de loisirs du Cap Corse.*



*-La base nautique des Glénans à Bonifacio.*



-L'association Corsica - Groupe de Recherche sur les Requins de Méditerranée.



-L'entreprise CORSAZUR MARINE.



-L'entreprise BCM L'univers des pêcheurs.



-L'entreprise TRA MARE E MONTI.

### **Préambule.**

La biodiversité marine et littorale de la Corse est un capital unique en Méditerranée. La préservation des habitats et espèces endémiques, rares parfois ou protégés, constitue un enjeu majeur pour notre île.

Les acteurs organisés des loisirs nautiques considèrent qu'il est essentiel, pour assurer la durabilité de ces activités, de maintenir les équilibres environnementaux particulièrement sensibles sur l'ensemble du littoral insulaire, et bien au-delà des quelques zones marines actuellement protégées.

Une démarche participative, à l'effort collectif de bonne gestion de la mer, a été initiée par ces acteurs. Leurs engagements volontaires sont de nature à assurer la responsabilisation de l'ensemble des usagers.

### **Rôle de la Charte.**

La présente charte relève de cette démarche.



Cette charte est destinée à repérer, sur le territoire insulaire, les acteurs éco-responsables en matière de loisirs nautiques et à valoriser les comportements des signataires.

Elle constitue un outil de promotion, d'information et de sensibilisation des usagers, notamment tous ceux qui pratiquent individuellement et les visiteurs saisonniers.

Cette charte nautique corse est complémentaire des actions et démarches volontaires, nationales ou locales. Elle n'est pas destinée à se substituer au cadre réglementaire existant. Les acteurs s'engagent au préalable à le respecter scrupuleusement.

#### **Engagements d'ordre général.**

Les structures signataires s'attacheront à exercer leur activité en favorisant leur cohabitation avec les autres usagers du milieu marin, qu'ils soient professionnels ou amateurs.

Les structures signataires s'engagent à veiller à la dispersion de leurs visites afin de respecter le seuil de tolérance écologique des sites les plus fréquentés, en mer et sur le rivage.

Pour contribuer au sens social de l'histoire et de la culture corse, les structures signataires utiliseront de manière privilégiée la toponymie en langue corse et les appellations locales des espèces.

#### **Engagements pour la protection des habitats.**

Les structures signataires s'engagent à préserver les fonds et les écosystèmes littoraux en s'abstenant de réaliser des mouillages intempestifs pouvant entraîner une dégradation des sites sensibles (herbiers de Posidonies, coralligènes, etc.).

Ils privilégieront :

- L'utilisation systématique des amarrages de surface lorsqu'ils existent,
- Le mouillage dans une zone sableuse,

-L'équipement d'une ancre écologique et son nettoyage régulier, ou dès que nécessaire, pour éviter la propagation d'espèces invasives (en particulier *Caulerpa cylindracea* et *Caulerpa taxifolia*),

Les structures signataires s'engagent à préserver la qualité des eaux en mettant en œuvre des pratiques éco-responsables :

-En utilisant les systèmes de récupération des eaux usagées existants pour éviter les rejets dans le milieu aquatique ainsi que les toilettes écologiques,

-En s'attachant à collecter régulièrement tous les détritiques solides (notamment les sacs plastiques), produits par leur activité, pour les acheminer vers les équipements existants de récupération,

-En utilisant des produits d'entretien et de lavage biodégradables (*antifouling* sans métaux lourds, savons biologiques ou écologiques, etc.),

-En évitant, autant que possible, l'avitaillement en carburant ailleurs que dans les stations portuaires ou bien en utilisant des réservoirs munis d'un bec verseur et d'un système anti-refoulement.

#### **Engagements pour la protection des espèces.**

Les structures signataires s'engagent à collaborer activement à la préservation et à la gestion de la ressource halieutique :

-En ne prélevant que ce qui est strictement nécessaire pour la consommation du jour,

-En respectant tailles minimales légales de capture et **limitant les prises aux tailles biologiques** que les connaissances scientifiques actuelles permettent d'appréhender (voir tableau annexé),

-En favorisant la relâche et le marquage des poissons (pratique du « No Killing »),

-En s'interdisant l'utilisation d'hameçons en inox,



-En collaborant à la lutte contre toutes les formes de braconnage (matériel, espèces protégées, taille, saison....) et de revente des produits découlant d'une telle activité.

Les structures signataires s'engagent à tout mettre en œuvre pour éviter le dérangement des espèces, en mer et à terre :

-En réduisant la vitesse, en diminuant le bruit et en se tenant à distance lors de l'approche des zones connues ou repérées de nidification. Dans tous les cas, en contactant les gestionnaires des sites pour connaître les particularités des espèces qui y résident,

-En respectant les protocoles d'approche des cétacés et des requins pèlerins,

-En ne dérangeant pas la vie des animaux rencontrés, en navigant ou en plongée, et en bannissant toutes formes de nourrissage et d'attractions.

#### **Engagements pour la collaboration des acteurs.**

Sentinelles privilégiées de l'environnement marin insulaire, les structures signataires sont associées à la veille écologique. Elles transmettent leurs observations naturalistes sur la faune et la flore aux différents réseaux d'observations mis en place autour de la Corse par les institutions publiques et associatives (cétacés, tortues, requins, raies, méduses, caulerpes...).

Bien en amont de l'organisation de manifestations ou de compétitions nautiques, les structures signataires s'engagent à faire connaître leurs projets aux autres signataires et à prendre en compte les observations qui seront émises.

Les structures signataires sont solidaires du bon état écologique du milieu marin et littoral de la Corse et informent les autorités compétentes de toutes les atteintes qu'ils ont le loisir de constater.

Usagers réguliers des sites, les structures signataires ont des comportements responsables et collaborent à l'information et à la sensibilisation des visiteurs occasionnels. Elles participent activement à la création et à la diffusion des outils nécessaires.


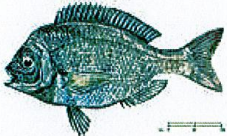



**Evaluation.**

Un comité de suivi de la présente charte est mis en place, réunissant les structures signataires et les organismes institutionnels.

Un bilan de la mise en œuvre de cette charte sera établi à l'issue de la première année et sera rendu public.

Il conditionnera l'opportunité de proroger cette charte ou de l'amender.



Désignation	Nom scientifique	Législation en cours	Charte éco responsabilité	Proposition Taille (cm)	Noms corses
 Loup (Bar)	<i>Dicentrarchus labrax</i>	25	30	35	Livazzu/ Ragnola
 Canthare (Daurade grise)	<i>Spondyliosoma cantharus</i>		23	25	Tannuta
 Scorpène	<i>Scorpaena scrofa</i>			23	Capponi
 Corb	<i>Sciaena umbra</i>			30	Croù / Corbu
 Daurade coryphène	<i>Coryphaena hippurus</i>			40	Pesciu stranieru



Daurade royale *Sparus aurata*

20

20

30

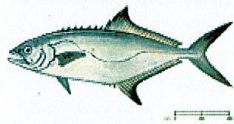
**Aurata / Durata**



Denté *Dentex dentex*

35

**Denticciu**



Liche Atlantique *Lichia amia*

40

**Leccia**



Mostelle *Phycis phycis*

25

**Mustella**



Mulets *Mugil sp. et Liza sp.*

35

**Muzaru**



Ombrine *Umbrina cirrosa*

35

**Umbrina**





Pageot commun *Pagellus erythrinus*

15

15

15

Paghjellu



Pagre commun *Pagrus pagrus*

18

18

30

Paragu



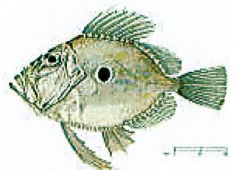
Rouget de roche *Mullus surmuletus*

11

11

18

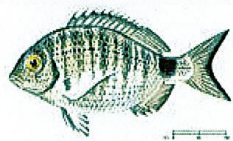
Treghja



Saint-Pierre *Zeus faber*

37

Sampetru



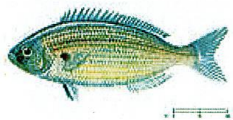
Sars *Diplodus sp.*

18/23

18/23

23

Saragu





Saupe

*Sarpa salpa*

23

Sarpa



Sériole

*Seriola dumerili*

50

Ciriola



## ANNEXE 6 – TABLEAU DES PORTS ET DES MARINES

Communes	Ports	capacité ports	capacité ports communes riveraines du Parc	pêcheurs professionnels hors Parc (CRPM2018)	pêcheurs professionnels (CRPM2018)	UPPC	Magelan
ERSA	Barcaghju	77			2	non	non
<b>VILLE DI PIETRABUGNO BASTIA</b>	<b>port Toga</b>	360			2	<b>oui</b>	oui
BASTIA	vieux port		265	9		oui	oui
CENTURI	Centuri	148			11	non	non
LISULA	Lisula		250	7		oui	non
ROGLIANU	Macinaghju	605			2	<b>oui</b>	oui
SAN FIURENZU	SF communal	885			8	<b>oui</b>	oui
SANFIURENZU	SF privé Mare è Stagnu	470			0	non	non
LURI	Santa Severa	156			0	non	non
<b>TOTAL PNMCA</b>		<b>2701</b>			<b>25</b>		
Communes	<b>Ports abris Marines quais</b>	capacité estimée				UPPC	magelan
BRANDU	Marine d'Erbalunga	75			0	non	non
CANARI	Marine de Giottani	55			0	non	non
SISCU	Marine de Siscu	15				non	non
CAGNANU	Marine de Porticciolu	25			1	non	non
PETRACURBARA	Marine de Petracurbara	30			0	non	non
ERSA	Marine de Tollare	20					
<b>TOTAL</b>		<b>220</b>			<b>1</b>		
<b>TOTAL général</b>		<b>2921</b>			<b>26</b>		

## ANNEXE 7 – PORTS DU PARC (données MSC pour la CCI2B)

Nom du port	Commune	Exploitant	Activités	Effectifs	Saisonniers	Pêche	Ets sur site	Ets hors site
<b>PORT MACINAGHJU</b>	Roglianu	Régie municipale du port	Plaisance Transport de passagers	4	13		3	
<b>PORT BARCAGHJU</b>	Ersa	Commune d'Ersa	Plaisance Transport de passagers	1	1	2 postes 0 professionnel	0	1
<b>PORT DE CENTURI</b>	Centuri	Commune de Centuri	Plaisance Transport de passagers					
<b>PORT DE SAN FIURENZU</b>	San Fiurenzù	Commune de San Fiurenzù	Plaisance	10	30	10 postes 10 professionnels	5	100
<b>PORT SANTA SEVERA</b>	Luri	Commune de Luri	Plaisance	1	1	4 postes 1 professionnel	3	4
<b>PORT DE GIOTANI</b>	Barrettali	Commune de Barrettali	Plaisance					



<b>PORT BASTIA TOGA</b>	E Ville-di- Petrabugnu	SEML Port Toga	Plaisance	4	4	0 poste	40	
-----------------------------	---------------------------	-------------------	-----------	---	---	---------	----	--

## ANNEXE 8 – COMPOSITION DE LA COMMISSION THEMATIQUE ASSOCIEE AU CONSEIL DE GESTION CONCERNANT LE SITE MIXTE AGRIATE (PARTIE TERRESTRE)

### Représentants pour les communes du site :

- Monsieur Marc TOMI, Maire de la commune de Santo Pietro di Tenda
- Monsieur Christian TOMI, Maire de la commune de San Gavino di Tenda
- Monsieur Jean Louis de MARCO, Maire de la commune de Palasca
- Monsieur Claudy OLMETA, Maire de la commune de Saint Florent

### Représentants pour la biodiversité terrestre :

- La flore - Expert de l'Office de l'environnement de la Corse
- Les habitats naturels - Expert de l'Office de l'environnement de la Corse
- Les zones humides/Mares temporaires - Expert de l'Office de l'environnement de la Corse
- Les insectes - Expert de l'Office de l'environnement de la Corse
- Les amphibiens et reptiles - Michel Delaugerre, Conservatoire du littoral
- Les chiroptères - Grégory Beneux, Groupe Chiroptères Corse
- L'avifaune - Jean Claude Thibault (*Gilles Faggio par voie électronique*)

### Représentants pour le patrimoine, Histoire, Archéologie :

- Charles Pinelli, Association des amis des Agriate
- Franck Leandri, Directeur Régional des Affaires Culturelles

### Représentant pour les usages :

- Randonnées équestres - Thierry Angot, Equiloisirs CRTE (Comité Régional du Tourisme Equestre)
- Randonnées pédestres - Jean-Marc Poggi et François Tomasi, Bureau montagne du Nebbiu
- Navettes 4x4 - Christophe Pietri, Agriates-Evasion



## Annexe Natura 2000

# Annexe Natura 2000

## Synthèse de la représentativité, du niveau d'enjeu et de l'état de conservation des habitats du Parc

Habitats						
Habitat générique	Code	Habitat élémentaire	Code	Sensibilité	Représentativité PNMCCA/méditerranée	Niveau d'enjeu
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	Sables fins de haut niveau	1110-5	M		Faible
		Sables fins bien calibrés	1110-6	M		Fort
		Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds	1110-7	TH		Fort
		Galets infralittoraux	1110-9	TH		Faible
Herbiers de <i>Posidonia</i> ( <i>Posidonium oceanicae</i> ) - Habitat prioritaire	1120	Herbiers à Posidonie - Habitat prioritaire	1120-1	TH		Fort
Estuaires	1130	Sables vaseux et vases lagunaires et estuariennes	1130-2	H	À définir	
Lagunes côtières - Habitat prioritaire	1150	Lagunes méditerranéennes - Habitat prioritaire	1150-2	M	À définir	
Récifs	1170	La roche supralittorale	1170-10	H		Faible
		La roche médiolittorale supérieure	1170-11	H		Fort
		La roche médiolittorale inférieure	1170-12			
		La roche infralittorale à algues photophiles	1170-13	TH		Fort
		Le Coralligène	1170-14	TH		Fort
Végétation annuelle des lasses de mer	1210	Lasses de mer des côtes méditerranéennes	1210-3	H		Faible

○ 0% < r < 1% : site non significatif    ○ 1% < r < 2% : site important    ○ 2% < r < 15% : site très important    ○ 15% < r < 100% : site remarquable



## Synthèse de la représentativité et de l'état de conservation des habitats des ZSC du Parc

FR9402021-Récifs du mont sous-marin de l'Agriate			
Habitat FSD	État de conservation (FSD 2017)	Surface (ha) % de couverture	Représentativité (FSD)
1170	B	2831,9 (9,79%)	C: Significative

FR9402013-Plateau du Cap Corse			
Habitat FSD	État de conservation (FSD 2008)	Surface (ha) % de couverture (FSD)	Représentativité (les habitats élémentaire considéré pour chaque calculs d'habitat générique sont les même par site et en méditerranée française, Cartham 2015)
1110	B	1782,65 (1%)	1,00%
1120*	A	5347,95 (3%)	6,90%
1130	B	1,78 (0%)	0%
1170	B	1782,65 (1%)	4,60%

\* Habitat d'intérêt communautaire

FR9400570-Agriate			
Habitat FSD	État de conservation (FSD 2005)	Surface (ha) % de couverture (FSD)	Représentativité (les habitats élémentaire considéré pour chaque calculs d'habitat générique sont les même par site et en méditerranée française, Cartham 2015)
1120*	A	10384,5 (35%)	5,60%
1150	B	296,7 (1%)	0%
1170	A	2373,6 (8%)	8,70%
1210	B	8,9 (0,03%)	30% <sup>1</sup>

\* Habitat d'intérêt communautaire

<sup>1</sup> Calculs basés sur des chiffres issus de bases de données différentes (FSD et Cartham 2015)

## Synthèse de la représentativité et de l'état de conservation des espèces des ZSC du Parc

Autres espèces Natura 2000		État de conservation (UICN)		
ID	Noms	International	National	Méditerranée
		1349	<i>Tursiops truncatus</i>	LC
1224	<i>Caretta caretta</i>	VU	DD	LC

Autres espèces Natura 2000		Zone spéciale de conservation « Grands dauphins de l'Agriate » (FR9402019)		
ID	Noms	État de conservation (FSD)	représentativité (Tous les Sites N2000 prospectés de MED/site identifié ci-dessus)	
			ÉTÉ	HIVER
1349	<i>Tursiops truncatus</i>	B	DD	DD
1224	<i>Caretta caretta</i>	C	DD	DD

Autres espèces Natura 2000		Zone spéciale de conservation « Agriates » (FR9400570 – site mixte)		
ID	Noms	État de conservation (FSD)	représentativité (Tous les Sites N2000 prospectés de MED/site identifié ci-dessus)	
			ÉTÉ	HIVER
1349	<i>Tursiops truncatus</i>	A	0,38%	0,16%
1224	<i>Caretta caretta</i>	DD	DD	DD

Autres espèces Natura 2000		Zone spéciale de conservation « Récifs du mont sous-marin de l'Agriate » (FR9402021)		
ID	Noms	État de conservation (FSD)	représentativité (Tous les Sites N2000 prospectés de MED/site identifié ci-dessus)	
			ÉTÉ	HIVER
1349	<i>Tursiops truncatus</i>	B	DD	DD
1224	<i>Caretta caretta</i>	C	DD	DD

Autres espèces Natura 2000		Zone spéciale de conservation « Plateau du Cap Corse » (FR9402013)		
ID	Noms	État de conservation (FSD)	représentativité (Tous les Sites N2000 prospectés de MED/site identifié ci-dessus)	
			ÉTÉ	HIVER
1349	<i>Tursiops truncatus</i>	B	6,66%	0,59%
1224	<i>Caretta caretta</i>	DD	DD	DD

## Synthèse de la représentativité et de l'état de conservation des espèces des ZPS (Directive Oiseaux) du Parc

Oiseaux marins nicheurs		France nicheur	Zone de protection spéciale « Plateau du Cap Corse » (FR9412009)				Zone de protection spéciale « Oiseaux marins de l'Agriate » (FR9412011)			
ID	Noms		État de conservation (FSD 2008)	Représentativité FSD	Représentativité SAMM 2014		État de conservation (FSD 2017)	Représentativité FSD	Représentativité SAMM 2014	
					ÉTÉ	HIVER			ÉTÉ	HIVER
A392	<i>Phalacrocorax aristotelis desmaretii</i>	VU	B	B	DD	DD				
A010	<i>Calonectris diomedea</i>	VU	A	B	0,4	0,6				
A181	<i>Larus audouinii</i>	EN	C	B	DD	DD				
A604	<i>Larus michahellis</i>	LC			0,3	0,5	B	C	1,1	1,9

Oiseaux marins non nicheurs		Statuts UICN Monde	Zone de protection spéciale « Oiseaux marins de l'Agriate » (FR9412011)				Zone de protection spéciale « Plateau du Cap Corse » (FR9412009)			
ID	Noms		État de conservation (FSD 2017)	Représentativité FSD	ÉTÉ	HIVER	État de conservation (FSD 2008)	Représentativité FSD	ÉTÉ	HIVER
A464	<i>Puffinus yelkouan</i>	VU	B	C	1,5	1,5	B	B	1,9	0,6
A014	<i>Hydrobates pelagicus</i>	LC	B	B	4	Non sign.				
A016	<i>Morus bassanus</i>	LC	NA	D	DD	DD				
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	NA	D	DD	DD				
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	LC	B	B	DD	DD				
A177	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	LC	NA	D	DD	DD				
A179	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	LC	NA	D	DD	DD				
A189	<i>Gelochelidon nilotica</i>	LC	NA	D	DD	DD				
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	LC	B	B	0,4	1,6				

## Fiche des Habitats présents au sein du Parc répertoriés par les FSD

Description et état de conservation			
Statut de protection	international Aucun	communautaire Directive habitats: annexe 1	National Aucun
Correspondances	Natura 2000 (Cahier habitat): 1110	EUNIS (2018) : A5; A5.533; A.7	BBDM* pas de correspondance avec l'habitat générique
Habitats élémentaires	1110-5 1110-6 1110-7 1110-9		III.2.1 III.2.2 III.3.2/IV.2.4 III.4.1
État de conservation	International Non évalué		<b>Méditerranée (2013)</b> U2: Etat de conservation défavorable mauvais
Caractéristiques générales	<p><b>Description</b> Cet habitat générique (1110) est constitué d'une multitude d'habitats élémentaires en méditerrané. Il se caractérise par un fort hydrodynamisme et peu de dépôts de particules fines. Il se situe de 2 mètres à 25 mètres de profondeurs et se trouve donc sous l'influence d'hydrodynamisme de surface et profonds. Il s'agit de sables fins, de sables grossiers et des galets infralittoraux. Localement, la phanérogame <i>Cymodocea nodosa</i> est susceptible de s'installer et de constituer un faciès d'épiflore.</p>		<p><b>Répartition</b> En Corse, on le trouve sur la côte orientale de l'île en majorité, dans les grandes passes mais aussi dans certaines entrées de calanques, entre les petites îles, en face des pointes battues où l'hydro-dynamisme est violent. Les galets constituent souvent les faciès des fonds de criques.</p>
Fonctionnalité de l'habitat	De nombreuses espèces d'invertébrés sont abrités par cet habitat et constituent une ressource alimentaire pour les juvéniles de poissons. Présence d'une espèce de poisson extrêmement rare : <i>Gouania wildenowi</i> .		
Intérêt de conservation	maintien de la capacité de production pour les espèces halieutiques et des conditions de développement des habitats biogéniques		
Interactions avec les activités humaines			
Pressions potentielles	<p><b>Activités Anthropiques terrestres</b> Modifications potentielles de l'hydrodynamisme, eutrophisation.</p> <p><b>Activités nautiques de loisirs</b> Piétinement, dégradations physiques engendrés par les mouillages ou l'installation de pontons etc., Navire qui "beach"</p>		
Conséquences sur l'habitat	Perte de la fonctionnalité de l'habitat		

Description et état de conservation			
<b>Statut de protection</b>	<b>international</b> Convention de Barcelone Convention OSPAR	<b>communautaire</b> Directive annexe I	<b>National</b> Aucun
<b>Correspondances</b>	<b>Natura 2000 (Cahier habitat):</b> 1170	<b>EUNIS (2018) :</b> A5; A5.53; A.535	<b>BBDM*:</b> III.5.1
<b>Habitats élémentaires</b>	1170-10 1170-12 1170-13 1170-14		I.4.1 II.4.2 III.6.1 IV.3.1./IV.3.2.
<b>État de conservation</b>	<b>International</b> Non évalué		<b>Méditerranée (2014)</b> FV: Etat de conservation favorable
<b>Caractéristiques générales</b>	<p><b>Description</b></p> <p>Cet habitat correspond aux substrats rocheux et concrétions biogéniques sous-marins s'élevant du fond marin de la zone sublittorale, distribués entre les étages supra- et circa-littoraux. Ces récifs offrent une stratification variée de communautés benthiques algales et animales incrustantes, concrétionnées ou coralliennes. Dans le Parc, cet habitat générique se décline en cinq habitats élémentaires.</p> <p>Les récifs profonds identifiés dans les canyons ou au niveau des atolls de coralligène correspondent également à cet habitat générique bien qu'ils n'aient pas été déclinés en habitats élémentaires</p>		<p><b>Répartition</b></p> <p>On retrouve cet habitat juste au-dessus de la surface (La roche supralittorale) jusqu'à des profondeurs de 130 mètres (Coralligènes).</p>
<b>Fonctionnalité de l'habitat</b>	Ces récifs offrent une stratification variée de communautés benthiques algales et animales incrustantes, concrétionnées ou coralliennes. Les assemblages du coralligène sont caractérisés par une richesse importante, une biomasse et une production comparables aux assemblages des récifs tropicaux. Il s'agit également d'un puit de carbone, accumulant le dioxyde de carbone de l'atmosphère et rejeté par les activités humaines.		
<b>Intérêt de conservation</b>	Cet habitat concentre plus de 1 500 espèces recensées en Méditerranée dont plusieurs d'intérêt patrimonial et économique important : langouste, mérou, homard, gorgones, corail rouge, etc.		
Interactions avec les activités humaines			
<b>Pressions potentielles</b>	<p><b>Activités Anthropiques terrestres</b></p> <p>les principales menaces proviennent de tout aménagement littoral susceptible de modifier les conditions abiotiques (courantologie, transit sédimentaire), des activités balnéaires, de la plaisance, de la pêche professionnelle et de loisirs, des pollutions marines.</p> <p><b>Activités nautiques de loisirs</b></p> <p>Plongé sous-marines en clubs ou loisirs, pêche de loisir</p>		
<b>Conséquences sur l'habitat</b>	Destruction physiques engendrant une perte de la fonctionnalité d'abris pour certaines espèces d'intérêts commerciales, perte de la fonction puit de carbone.		




Description et état de conservation			
<b>Statut de protection</b>	<b>international</b> Convention OSPAR	<b>communautaire</b> Directive annexe I	<b>National</b> Aucun
<b>Correspondances</b>	<b>Natura 2000 (Cahier habitat):</b> 1130	<b>EUNIS (2018) :</b> A1.1; A3; A4; A5; A6	<b>BBDM*:</b> II.1.1
<b>Habitats élémentaires</b>	1130-2		II.1.1
<b>État de conservation</b>	<b>International</b> Non évalué		<b>Méditerranée (2014)</b> <b>Défavorable mauvais</b>
<b>Caractéristiques générales</b>	<p><b>Description</b> Cet habitat s'étend dans l'étage médiolittoral et la partie supérieure de l'infralittoral. Les rives sont relativement stables, mais les fonds se modifient avec les violentes crues hivernales. Les sédiments sont formés de sables fins, sables vaseux et vases suivant le tracé du lit du fleuve. Les marées sont faibles et n'entraînent que de petites modifications dans la chlorinité de l'eau. Les vents ont une influence plus nette sur la position du coin salé.</p>		<p><b>Répartition</b> En Méditerranée, où les phénomènes marégraphiques sont très atténués, cet habitat est très limité. La définition d'un « estuaire » inclut la notion de masse d'eau côtière en libre communication avec la mer et dans laquelle l'eau de mer est diluée par de l'eau douce d'origine terrestre. L'ouverture de l'estuaire à la mer doit permettre leurs échanges continus : transmission de l'énergie de marée et apports de sels dissous. Lorsqu'il existe une barrière, la communication entre la masse d'eau ainsi isolée et la mer n'est assurée qu'à marée haute, on parle de « lagune ».</p>
<b>Fonctionnalité de l'habitat</b>	Milieu à faible diversité biologique, utilisé comme aire de nourrissage par des oiseaux et certains poissons migrateurs (Muges et Anguilles, <i>Anguilla anguilla</i> ).		
<b>Intérêt de conservation</b>	Les fonctions de cet habitat sont indispensables à la réalisation du cycle de vie de certaines espèces d'intérêts.		
Interactions avec les activités humaines			
<b>Pressions potentielles</b>	<p><b>Activités Anthropiques terrestres</b> Milieux soumis à une forte artificialisation anthropique au niveau des chenaux et à des apports divers d'émissaires. Contamination possible des organismes par les eaux du cours d'eau.</p>		
<b>Conséquences sur l'habitat</b>	Détérioration de l'hydrodynamisme de la zone désertification du milieu et comblement, perte d'espèces inféodées au milieu.		

Description et état de conservation			
<b>Statut de protection</b>	<b>international</b> Aucun	<b>communautaire</b> Directive habitats: annexe I	<b>National</b> Aucun
<b>Correspondances</b>	<b>Natura 2000 (Cahier habitat):</b> 1210	<b>EUNIS (2018) : B2.13</b>	<b>BBDM*:</b>
<b>Habitats élémentaires</b>	1210-3		aucune
<b>État de conservation</b>	<b>International</b> Non évalué		<b>Méditerranée (2013)</b> <b>Défavorable mauvais</b>
<b>Caractéristiques générales</b>	<p><b>Description</b> Limites supérieures des pleines mers de vives-eaux, pente faible à nulle ; bordures supérieures des lagunes ouvertes à la mer. Substrat sableux, plus ou moins enrichi en débris coquilliers. Apports hivernaux et printaniers de laisses de mer formant d'épais matelas constitués essentiellement de débris végétaux (essentiellement des restes de Posidonies, <i>Posidonia oceanica</i>) mélangés aux particules sableuses, riches en matière organique azotée.</p>		<p><b>Répartition</b> Il se situe à la partie sommitale des estrans, sur substrat sableux à limono-argileux, plus rarement sur graviers ou cordons de galets, bien drainé et non engorgé d'eau. Ce type d'habitat est présent sur l'ensemble du linéaire côtier des côtes atlantiques et méditerranéennes, à l'exception de certaines côtes rocheuses rectilignes dépourvues de criques ou d'anses permettant l'accumulation de sédiments marins.</p>
<b>Fonctionnalité de l'habitat</b>	Habitat qui abrite des espèces protégées au niveau national ou inscrites au Livre rouge de la flore menacée de France : Euphorbe péplis ( <i>Euphorbia peplis</i> ), Arroche de Tornaben ( <i>Atriplex tornabeni</i> ), Kochie hirsute ( <i>Kochia hirsuta</i> ), cette dernière étant en forte régression.		
<b>Intérêt de conservation</b>	Outre l'intérêt de le conserver pour un panel de flore rare, c'est un habitat régulièrement prospecté par l'avifaune marine dont beaucoup d'espèces figurent sur la DO.		
Interactions avec les activités humaines			
<b>Pressions potentielles</b>	<p><b>Activités Anthropiques terrestres</b> Habitat toujours présent sur de faibles surfaces et ne présentant aucune extension spatiale possible. Vulnérabilité sur sable vis-à-vis du piétinement du haut de plage lié à la sur fréquentation estivale, ainsi qu'à l'artificialisation et à la modification de la dynamique sédimentaire des littoraux par des enrochements ou des épis.</p>		
<b>Conséquences sur l'habitat</b>	Le nettoyage mécanique systématique des plages et le piétinement, pendant la saison estivale ou même tout au long de l'année, contribue pour une très large part à la raréfaction, voire à la disparition de cet habitat.		

## Fiche des Habitats d'intérêts communautaires présents au sein du Parc répertoriés par les FSD

Description et état de conservation			
<b>Statut de protection</b>	<b>international</b> Prise en compte des herbiers marins depuis la conférence de Rio en 1992.	<b>communautaire</b> Directive habitats: annexe 1	<b>National</b> Protection par arrêté ministériel du 19 juillet 1988 (publié au Journal Officiel le 9 août 1988). Loi littoral (n° 89.694 du 20 septembre 1989) de la « Loi littorale » n° 86.2 du 3 janvier 1986. Loi sur l'eau n° 92.3 du 3 janvier 1992 ; Loi relative à la protection de la nature n° 76.629 du 10 juillet 1976). Annexes de la Convention de Barcelone (adoptées en décembre 1995). Elle est strictement protégée par la Convention de Berne de septembre 1979, adoptées à Strasbourg en décembre 1997 et confirmée en France par décret du ministère des affaires étrangères le 7 juillet 1999.
<b>Correspondances</b>	<b>Natura 2000 (Cahier habitat):</b> 1120	<b>EUNIS (2018) :</b> A5; A5.53; A.535	<b>BBDM*:</b> III.5.1
<b>Habitats élémentaires</b>	1120-1		III.5.1 ; III.5.1.a. ; III.5.1.b. ; III.5.1.c.
<b>État de conservation</b>	<b>International</b> Non évalué		<b>Méditerranée (2013)</b> Etat de conservation favorable inadéquat
<b>Caractéristiques générales</b>	<b>Description</b> <i>Posidonia oceanica</i> est une plante phanérogame endémique stricte de la Méditerranée, où elle constitue des herbiers caractéristiques de l'étage infralittoral Sur substrat dur ou meuble, ceux-ci constituent l'un des principaux climax méditerranéens. Après l'enracinement, ses rhizomes constituent un lacis colmaté par du sédiment auquel on donne le nom de « matte » et dont l'épaisseur peut atteindre plusieurs mètres.		<b>Répartition</b> profondeur de quelques dizaines de centimètres jusqu'à 30 à 40 m.
<b>Fonctionnalité de l'habitat</b>	Importance de sa production primaire, richesse et diversité de sa faune ( <i>Pinna nobilis</i> , <i>Paracentrotus lividus</i> , <i>Sphaerechinus granularis</i> , <i>Sarpa salpa</i> , <i>Hippocampus hippocampus</i> etc.) participation au maintien des rivages en équilibre (Banquette de posidonies) et à l'exportation de matières organiques vers d'autres écosystèmes, rôle de frayères et de nurseries, paysages sous-marins de haute valeur esthétique.		
<b>Intérêt de conservation</b>	L'herbier à Posidonie se révèle être un excellent indicateur de la qualité du milieu marin dans son ensemble. Conserver les fonctionnalités de cet habitat considéré comme l'un des plus importants de méditerranée.		
Interactions avec les activités humaines			
<b>Pressions potentielles</b>	<b>Activités Anthropiques terrestres</b> Modifications potentielles de l'hydrodynamisme, eutrophisation. <b>Activités nautiques de loisirs</b> Piétinement, dégradations physiques engendrés par les <b>mouillages</b> forains etc.		



<b>Conséquences sur l'habitat</b>	Perte physique de l'habitat et résilience faible
-----------------------------------	--

Description et état de conservation			
<b>Statut de protection</b>	<b>international</b>	<b>communautaire</b> Directive annexe I	<b>National</b> Aucun
<b>Correspondances</b>	<b>Natura 2000 (Cahier habitat):</b> 1150	<b>EUNIS (2018) :</b> X03	<b>BBDM*:</b> III.5.1
<b>Habitats élémentaires</b>	1150-2		III.1.1
<b>État de conservation</b>	<b>International</b> Non évalué		<b>Méditerranée (2013)</b> <b>Défavorable mauvais</b>
<b>Caractéristiques générales</b>	<b>Description</b> Etendues d'eau salée côtières, peu profondes, de salinité et de volume d'eau variable, séparées de la mer par une barrière de sable, de galets ou plus rarement par une barrière rocheuse. La salinité peut varier, allant de l'eau saumâtre à l'hypersalinité selon la pluviosité, l'évaporation et les apports d'eau marine fraîche lors des tempêtes, d'un envahissement temporaire par la mer en hiver ou à cause des marées.		<b>Répartition</b> Habitat présent au niveau des étangs salés
<b>Fonctionnalité de l'habitat</b>	Milieu nourricier pour les oiseaux autochtones et pour les oiseaux migrateurs en stationnement. C'est un milieu qui abrite de nombreux juvéniles de poissons et où se développe une flore particulière constituée de végétation halophile.		
<b>Intérêt de conservation</b>	Les potentialités sont assez fortes dans certains secteurs qui sont exploités pour la chasse, la pêche amateur et professionnelle, la mariculture et pour le tourisme.		
Interactions avec les activités humaines			
<b>Pressions potentielles</b>	<b>Activités Anthropiques terrestres</b> les principales menaces proviennent de tout aménagement littoral susceptible de modifier les conditions abiotiques (courantologie, transit sédimentaire) ou de combler l'habitat, et de la surfréquentation de certains sites. <b>Activités nautiques de loisirs</b>		
<b>Conséquences sur l'habitat</b>	Comblement de l'habitat, assèchement pertes des fonctionnalités pour les poissons et l'avifaune migratrice		

## Fiche des espèces d'intérêts communautaires présentes au sein du Parc répertoriés par les FSD (ZSC)

<i>Tursiops truncatus</i> : Description et état de conservation			
Statut de protection	<b>International</b> Convention de Bonn : Annexe II Convention de Berne : Annexe II Amendement protocole de Barcelone: Annexe II	Comunautaire	Directive habitats: annexe II et IV Convention CITES: Annexe A
État de conservation	<b>International</b> LC	<b>Méditerranée</b> NT	<b>National</b> LC
Caractéristiques générales	<p><b>Description</b>                      Le grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>, Montagu 1821) est le plus connu des dauphins. Il est de taille moyenne et peut atteindre 3,50 mètres de longueur pour 400 kg. Son espérance de vie est de l'ordre de quarante ans.</p> <p><b>Répartition/Evolution</b>                      Le Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>) dispose d'une distribution mondiale sauf dans les mers fermées du globe. En Méditerranée, l'espèce est commune et présente de façon significative dans le bassin occidental même si certaines études montrent que la population de Grand dauphin aurait diminuée de près de 30 % ces dernières décennies. Historiquement présent dans le périmètre du Parc, le Grand dauphin est observé sur la partie néritique depuis des décennies. L'écotype côtier de l'espèce explique sa présence.</p> <p><b>Habitats fréquentés</b>                      Ce dernier étant attiré par une productivité primaire élevée localement. En effet, une panoplie de mécanismes de fertilisation rehausse le niveau de la production primaire : eaux côtières, effet différé du mélange hivernal, zone frontale, phénomènes d'upwelling et structures complexes associant divergences et convergences. Présent sur les côtes ouest continentales, en mer Ligure, dans l'archipel Toscan et en Sardaigne notamment, c'est sur les côtes insulaires que le Grand dauphin fait l'objet du plus grand nombre d'observations. Au sein du Parc, le plateau continental entaillé par plusieurs canyons ainsi que les vastes étendues océaniques marquées par des plaines abyssales constituent les habitats préférentiels du Grand dauphin. Cette pluralité d'écosystèmes pélagiques et benthiques crée des conditions favorables à l'accueil d'une diversité spécifique nécessaire à la bonne réalisation de son cycle de vie. Bien que principalement côtière, la modélisation d'habitat préférentiel réalisée pour le programme SAMM démontre que le Grand dauphin peut également être présent sur des zones plus au large, en marge du talus continental : les prédictions d'observations sont élevées en été sur les zones situées entre 750 et 1000 mètres de profondeur, généralement à proximité des têtes de canyons et de monts sous-marins. Cette forte concentration de Grand dauphin sur le secteur océanique a également conduit à la création d'une zone spéciale de conservation FR9402019 intitulée « Grands dauphins de l'Agriate ».</p> <p><b>Activités et comportements</b>                      Le Grand dauphin montre une attitude résidentielle, même s'il peut effectuer des trajets de près de 80 km par jour, pouvant constituer des sous populations distinctes réparties sur le plateau continental. La répartition limitée des stocks expose l'espèce aux impacts potentiels de l'activité côtière humaine, tels que la navigation de plaisance, la surpêche et la pollution chimique. Ces menaces peuvent produire une contraction et une fragmentation de l'habitat, avec pour corollaire l'isolement de (sous) populations uniques.</p>		
Intérêt de conservation	Patrimoniale: hypothèse d'une sous-population résidente dans le périmètre du Parc		

Interactions avec les activités humaines

<b>Pressions potentielles</b>	<b>Activités Anthropiques terrestres</b> Modifications potentielles de l'hydrodynamisme, eutrophisation. <b>Activités nautiques de loisirs</b> Piétinement, dégradations physiques engendrés par les mouillages forains etc. <b>Activités maritimes</b> Pêche professionnelle
<b>Conséquences sur les populations</b>	Baisse des effectifs
<b>Informations complémentaires</b>	





*Caretta caretta* : Description et état de conservation

Statut de protection	International Convention de Bonn : Annexe I Convention de Berne : Annexe II Amendement protocole de Barcelone: Annexe II	Comunautaire Directive habitats: annexe II et IV Convention CITES: Annexe A	National Arrêté du 17 juillet 1991
État de conservation	International VU	Méditerranée LC	National DD
<b>Caractéristiques générales</b>	<p><b>Description</b> Considérée comme une espèce emblématique, la tortue Caouanne est présente en Corse, plus particulièrement dans le périmètre du Parc depuis les années 1960 où elle représente plus de 90 % des observations de tortues en mer. Cette tortue a une carapace de taille moyenne de 92 cm (tailles relevées de 70 à 115 cm dans l'Atlantique ouest), pour un poids moyen de 100 kg, même si certains individus peuvent atteindre 1,20 m et 200 kg. A l'âge adulte, les femelles sont plus lourdes que les mâles et leur corps est plus épais. Le corps des tortues marines est enfermé dans une carapace à deux ouvertures (une antérieure, une postérieure) laissant passer la tête, les membres et la queue. La caouanne possède une grosse tête large (jusqu'à 25 cm) entièrement recouverte de fines écailles cernées de jaune pâle, avec 4 écailles préfrontales entre les yeux comportant souvent une 5ème petite plaque en leur centre.</p> <p><b>Répartition/Evolution</b> Ce reptile particulièrement longévif se caractérise par une maturité sexuelle estimée à plus d'une vingtaine d'années, voire trente. Il effectue de grandes migrations entre les deux bassins méditerranéens afin de trouver les zones de ponte ou de nourriture adéquates. Considérée comme l'espèce la plus impactée par les déchets marins en Méditerranée, la tortue Caouanne est un indicateur de macro déchets au titre de la DCSMM. En effet, leur longévité, la variation de leur comportement alimentaire et les migrations de l'espèce peuvent influencer les probabilités d'ingestion de déchets des individus. Or, le trajet préférentiel des migrations effectuées par ces tortues, notamment dans le canal de Corse, est considéré comme l'un des secteurs de Méditerranée les plus impactés par les micros et macro déchets.</p> <p><b>Habitats fréquentés</b> Les habitats de la tortue Caouanne se répartissent en deux milieux :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• le milieu marin, où elle passe la majeure partie de sa vie ;</li> <li>• les plages, qui constituent son habitat terrestre pendant la ponte et l'incubation.</li> </ul>                     Les eaux du Parc représentent une étape de passage pour l'espèce qui, influencée par les courants, se dirige vers les zones océaniques du golfe du Lion et de l'Espagne.</p> <p><b>Activités et comportements</b> Les observations sont devenues plus nombreuses ces dernières années, notamment grâce à la présence d'un réseau d'alerte et de surveillance au niveau régional. 22 tortues Caouanne ont été observées en Corse en 2018 dans le cadre du Réseau national d'échouage (RNE). Omnivore, cette espèce se nourrit d'invertébrés posés sur le fond, de petits gastéropodes mais également de méduses qu'elle peut confondre avec du plastique.</p> <p><b>Reproduction</b> Plusieurs sites de ponte ont été découverts en Corse dans les années 1920-1930. En novembre 2002, les restes d'un nid ont été observés près de Porto-Vecchio en Corse du Sud. Plus aucun site de nidification n'a été examiné sur le littoral insulaire depuis lors. Observée depuis des décennies près des côtes d'avril à septembre, la tortue Caouanne fréquente les eaux du Parc pour s'alimenter. Néanmoins en 2014, un individu a tenté à plusieurs reprises de pondre sur la plage de Meria, située sur la façade orientale du cap Corse. Cette tentative, qui s'est soldée par un échec à cause de la présence de l'Homme sur le site, demeure un fait inédit.</p>		
<b>Intérêt de conservation</b>	Patrimoniales: possibilité de sites de ponte et d'alimentation		



Interactions avec les activités humaines	
<b>Pressions potentielles</b>	<b>Activités Anthropiques terrestres</b> Impacts des engins motorisés présentes sur les plages sur les sites de ponte <b>Activités nautiques de loisirs</b> Risque d'impacts avec les individus en surface <b>Activités maritimes</b> Risque d'impacts avec les individus en surface <b>Pêche professionnelle</b> Capture accidentelle à la palangre avec possibilité de relâche. Capture accidentelle dans les filets à poisson
<b>Conséquences sur les populations</b>	Baisse des effectifs Dégradation des sites de ponte
<b>Informations complémentaires</b>	

## Fiche des espèces d'oiseaux nicheurs présentes au sein du Parc répertoriés par les FSD (ZPS)

Calonectris diomedea : Description et état de conservation			
Statut de protection	International Convention de Berne : Annexe II Amendement protocole de Barcelone: Annexe II	Communautaire Directive oiseaux: Annexe I	National Arrêté du 29 octobre 2009
État de conservation	International LC		National VU
Caractéristiques générales	<p><b>Description</b> Oiseau marin de taille imposante aux ailes étroites, longues, gris-brun dessus et blanches bordées de brun dessous. Parties supérieures brun clair, dessous, ventre et poitrine blancs. De près, poitrine, nuque et tête sont grises et le bec jaune pâle à pointe sombre.</p> <p><b>Répartition/Evolution</b> On distingue trois ensembles de populations. La forme nominale C. d. diomedea (Scopoli, 1769) n'habite guère plus de 150 localités en Méditerranée avec un effectif estimé à 57 000-76 000 couples dont les trois quarts sont concentrés dans le Canal de Sicile. Dans l'océan Atlantique, la forme C.d. borealis se reproduit sur les îles Açores, Madère et Canaries, et la forme C.d. edwardsii sur les îles du Cap Vert. Les trois sous-espèces se distinguent par la morphométrie, les vocalisations et le patrimoine génétique au point qu'on les considère parfois comme des espèces distinctes. Cependant les échanges entre populations sont réguliers, certains oiseaux originaires des îles macaronésiennes forment dans des colonies méditerranéennes, des couples mixtes appariés aux reproducteurs locaux.</p> <p><b>Habitats fréquentés</b> En mer, les Puffins cendrés n'exploitent pas d'habitats figurant à la directive habitat. Les colonies de reproduction en Corse sont sur les habitats suivants: 1240 - Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. Endémiques (végétation des fissures des falaises calcaires et garrigues littorales primaires) 1430 - Végétation halo-nitrophile des colonies d'oiseaux marins, méditerranéenne et thermo-atlantiques</p> <p><b>Activités et comportements</b> Sauf pour parader et couvrir, les puffins cendrés ne sont à terre, sur le site de reproduction, que la nuit. Les allers et venues à la colonie se font aux heures les plus sombres, le rythme d'activités diminuant sensiblement les nuits claires, sans doute pour limiter les risques de prédation. Les puffins, très grégaires, se regroupent en mer pour pêcher avec des congénères ou d'autres oiseaux marins. Au large des colonies, ils se reposent souvent sur l'eau en « radeaux », attendant la nuit pour rejoindre les nids.</p> <p><b>Alimentation</b> Pêcheur de surface, médiocre plongeur et de courte durée, le Puffin cendré se nourrit de poissons, calmars, crustacés, occasionnellement de plancton. Il s'associe souvent aux bancs de thons (Thunnus spp.) ou d'espadons (Xiphias gladius) pour profiter en surface des petits poissons. Il suit également les chalutiers rejetant à la mer les déchets de la pêche ou les palangriers en quête d'un appât monté sur hameçon.</p>		
Intérêt de conservation	<p>Sites d'alimentation sur la partie océanique du Parc Sites de nidification sur l'île de la Giraglia</p>		

Interactions avec les activités humaines

<b>Pressions potentielles</b>	<b>Activités Anthropiques terrestres</b> A terre: dérangement En mer: pollution par les hydrocarbures et les micro-macrodechets <b>Activités nautiques de loisirs</b> Pollution par les hydrocarbures et les micro-macro déchets <b>Activités maritimes</b> Pollution par les hydrocarbures, modification de la répartition de la ressource alimentaire <b>Pêche professionnelle</b> Capture accidentelle dans les engins de pêche
<b>Conséquences sur les populations</b>	Baisse des effectifs Diminution du succès reproducteur Bioaccumulation de polluants Destruction des sites de nidification
<b>Informations complémentaires</b>	



<i>Ichthyaetus audouinii</i> : Description et état de conservation			
Statut de protection	<b>International</b> Convention de Bonn : Annexe I et II Convention de Berne : Annexe II Amendement protocole de Barcelone: Annexe II	<b>Communautaire</b> Directive oiseaux: Annexe I	<b>National</b> Arrêté du 29 octobre 2009 Arrêté du 9 juillet 1999
État de conservation	<b>International</b> <b>LC</b>	<b>National</b> <b>EN</b>	
Caractéristiques générales	<p><b>Description</b>            Le Goéland d'Audouin est un Laridé d'assez grande taille dont la tête, le cou et le ventre restent d'un blanc pur toute l'année. Le manteau et le dessus des ailes sont d'un gris très pâle. La pointe des ailes est noire avec de petites taches blanches qui se présentent comme un rang de perles sur le bord postérieur de l'aile. Le bec, rouge avec un anneau sub-terminal noir et une pointe jaune, paraît sombre vu de loin. La couleur des pattes varie du gris-olive foncé au noirâtre selon les individus et l'iris est foncé. Les jeunes et les immatures ont le dos et les ailes bruns, les pattes grises et le bec gris verdâtre à pointe sombre.</p> <p><b>Repartition/Evolution</b>            L'aire de nidification est circonscrite au bassin méditerranéen. L'Espagne héberge une grande part des effectifs mondiaux essentiellement regroupé dans deux colonies situées dans le delta de l'Ebre et les Iles Chaffarines. Vers l'Est, des colonies sont connues en Algérie, Tunisie, dans la mer d'Aggée en Turquie et à Chypre. En France, le Goéland d'Audouin se reproduit uniquement en Corse. Sa nidification a été observée sur 11 des 123 îlots corses. En hiver, le Goéland d'Audouin se disperse le long des côtes méditerranéennes et du littoral atlantique entre le Maroc et le Sénégal. Seuls quelques individus hivernent le long des côtes de la Corse</p> <p><b>Habitats fréquentés</b>  <i>Habitats côtiers et végétation halotypique</i>            1120*- Herbiers à Posidonies (<i>Posidonium oceanicae</i>)            1150 - Lagunes côtières            1170 - Récifs            1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)            1430 - Fourrés halo-nitrophiles (<i>Pegano-Salsoletea</i>)</p> <p><b>Activités et comportements</b>            Les premiers nicheurs s'installent à la mi-avril en Corse, pour repartir vers leurs aires d'hivernage dès le mois d'août.</p> <p><b>Alimentation</b>            Le Goéland d'Audouin se nourrit essentiellement de poissons (surtout des clupéidés) capturés en mer lorsque ces derniers sont proches de la surface. A l'instar d'autres espèces de Laridés, comme le Goéland leucophée, mais dans une moindre mesure que ce dernier, le Goéland d'Audouin exploite également des ressources alimentaires d'origine humaine, notamment les rejets de pêche, ce qui le place du même coup dans une situation de dépendance vis à vis de la pêche. Il est cependant capable de modifier son régime alimentaire en fonction des disponibilités locales.</p>		
Intérêt de conservation	Sites de nidification		

Interactions avec les activités humaines

<b>Pressions potentielles</b>	<b>Activités Anthropiques terrestres</b> A terre: dérangement En mer: pollution par les hydrocarbures et les micro-macros déchets <b>Activités nautiques de loisirs</b> Pollution par les hydrocarbures et les micro-macros déchets <b>Activités maritimes</b> Pollution par les hydrocarbures, modification de la répartition de la ressource alimentaire <b>Pêche professionnelle</b> Capture accidentelle dans les engins de pêche
<b>Conséquences sur les populations</b>	Baisse des effectifs Diminution du succès reproducteur Bioaccumulation de polluants Destruction des sites de nidification



*Larus michahellis* : Description et état de conservation


<b>Statut de protection</b>	<b>International</b> Convention de Bonn : Annexe I et II Convention de Berne : Annexe II Amendement protocole de Barcelone: Annexe II	<b>Communautaire</b> Directive oiseaux: Annexe I	<b>National</b> Arrêté du 29 octobre 2009
<b>État de conservation</b>	<b>International</b> LC	<b>National</b> LC	
<b>Caractéristiques générales</b>	<p><b>Description</b> Le goéland leucophée présente une forte poitrine et de longues pattes orangé vif. Sa tête est plutôt carrée, blanche, avec des stries très fines allant de l'œil à l'arrière de la calotte. En hiver, la plupart ont la tête blanche. Son bec est plus court et plus épais que celui des autres goélands, souvent jaune orangé vif avec une tache rouge sur la partie inférieure débordant souvent sur la mandibule supérieure. L'œil est jaune-gris mat ou jaune-citron vif. Le cercle orbital est rouge. Le plumage du manteau est gris moyen. Le goéland leucophée a du noir aux primaires externes et de petits miroirs blancs apparents au bout des ailes. Les immatures obtiennent leur plumage d'adulte au bout de 4 ans. Le 1er hiver a le manteau entièrement taché de brun et l'iris est sombre. Le 2ème hiver a 20 à 80% de plumes grises avec l'iris clair.</p> <p><b>Répartition/Evolution</b> L'aire de reproduction du Goéland leucophée englobe l'ensemble du bassin méditerranéen, le littoral atlantique depuis le golfe de Gascogne jusqu'au sud de Maroc, et les îles de Macaronésie où la sous-espèce L. m. atlantis est endémique des Açores. Ce goéland niche ponctuellement dans les terres en Europe occidentale et centrale jusqu'en Pologne. Au milieu du 19ème siècle, sa reproduction, établie uniquement pour les îles de Marseille, s'étendait probablement à certains étangs du Languedoc. En 1908, elle est mentionnée pour la première fois en Corse, mais déjà localement abondante, l'espèce devait y être implantée de plus longue date.</p> <p><b>Habitats fréquentés</b> Le goéland leucophée niche en colonies par milliers sur les falaises côtières et les îles rocheuses du littoral méditerranéen et également à l'intérieur des terres, jusqu'aux centres urbains.</p> <p><b>Activités et comportements</b> Les populations peuvent être dispersives ou sédentaires. Les mouvements post-reproduction vers les zones d'hivernage ont lieu de juillet à novembre, la migration de retour ayant lieu de la mi-février à la mi-juin. L'espèce se reproduit de la mi-mars à avril, bien que le moment exact varie géographiquement. Il se reproduit de manière coloniale dans des groupes allant jusqu'à 8 000 couples et peut nicher en grappes mono spécifiques au sein de colonies mixtes. En dehors de la saison de reproduction, l'espèce reste grégaire et se rassemble autour des ports, des ports et des décharges à ordures.</p> <p><b>Alimentation</b> Son régime alimentaire comprend du poisson, des invertébrés (y compris des insectes, des mollusques et des crabes), des reptiles, les ordures, les abats et les œufs et poussins d'oiseaux, par exemple des pétrels et des puffins.</p>		
<b>Intérêt de conservation</b>	Sites de nidification		

Interactions avec les activités humaines

<b>Pressions potentielles</b>	<b>Activités Anthropiques terrestres</b> A terre: dérangement En mer: pollution par les hydrocarbures et les micro-macros déchets <b>Activités nautiques de loisirs</b> Pollution par les hydrocarbures et les micro-macros déchets <b>Activités maritimes</b> Pollution par les hydrocarbures, modification de la répartition de la ressource alimentaire <b>Pêche professionnelle</b> Capture accidentelle dans les engins de pêche
<b>Conséquences sur les populations</b>	Baisse des effectifs Diminution du succès reproducteur Bioaccumulation de polluants Destruction des sites de nidification



*Phalacrocorax aristotelis desmaretii* : Description et état de conservation

<b>Statut de protection</b>	<b>International</b> Convention de Berne : Annexe II Amendement protocole de Barcelone: Annexe II	<b>Communautaire</b> Directive oiseaux: Annexe I	<b>National</b> Arrêté du 29 octobre 2009
<b>État de conservation</b>	<b>International</b>	<b>Méditerranée</b> <b>LC</b>	<b>National</b> <b>DD</b>
<b>Caractéristiques générales</b>	<p><b>Description</b> En plumage nuptial, les adultes sont entièrement vert foncé brillant, sauf une tache jaune vif à la commissure du bec et arborent une huppe. Le bec est fin et le front est abrupt. Les mâles sont en moyenne plus gros que les femelles, mais il y a beaucoup de recouvrement des tailles. En période inter nuptiale, les adultes perdent la huppe et la commissure colorée, ils deviennent plus bruns. Les jeunes sont bruns, avec des parties inférieures plus claires, allant du blanc presque pur au brun clair. Le comportement d'étalement des ailes est une caractéristique de tous les cormorans et s'observe donc aussi chez le Cormoran huppé. Longueur totale du corps (de la pointe du bec à l'extrémité de la queue) : 68-78 cm. Poids : 1360 à 2300 g pour le mâle et 1395 à 1950 g pour la femelle.</p> <p><b>Repartition/Evolution</b> Le Cormoran de Desmarest ne se reproduit qu'en Corse. Toutefois, la reproduction est notée depuis 1999 sur les îles provençales.</p>		
<b>Intérêt de conservation</b>	Patrimoniales: possibilité de sites de ponte et d'alimentation		
<b>Interactions avec les activités humaines</b>			
<b>Pressions potentielles</b>	<p><b>Activités Anthropiques terrestres</b> A terre: dérangement En mer : pollution par les hydrocarbures et les micro-macros déchets</p> <p><b>Activités nautiques de loisirs</b> Pollution par les hydrocarbures et les micro-macros déchets</p> <p><b>Activités maritimes</b> Pollution par les hydrocarbures, modification de la répartition de la ressource alimentaire</p> <p><b>Pêche professionnelle</b> Capture accidentelle dans les engins de pêche</p>		
<b>Conséquences sur les populations</b>	<p>Baisse des effectifs Diminution du succès reproducteur Bioaccumulation de polluants Destruction des sites de nidification</p>		

## Fiche des espèces d'oiseaux non nicheurs présentes au sein du Parc répertoriés par les FSD (ZPS).

<i>Puffinus yelkouan</i> : Description et état de conservation			
<b>Statut de protection</b>	<b>International</b> Amendement protocole Barcelone : Annexe II Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe II	<b>Communautaire</b> Directive oiseaux: Annexe I	<b>National</b> Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3
<b>État de conservation</b>	<b>International</b> <b>VU</b>		<b>National</b> <b>Non évalué</b>

<p><b>Caractéristiques générales</b></p>	<p><b>Description</b> Comme de nombreux oiseaux marins pélagiques, le Puffin yelkouan présente un fort contraste de plumage entre le dos et le ventre. Le dessus est brun noirâtre contrastant nettement avec les parties inférieures et le dessous de l'aile presque entièrement blancs si ce n'est une marge sombre à l'extrémité et sur le bord postérieur de l'aile ainsi qu'en travers des couvertures secondaires, et de façon variable sur les flancs et sous la queue. Au vol, les pattes dépassent légèrement la queue courte. Les femelles sont légèrement plus petites que les mâles et peuvent en être différenciées grâce aux caractéristiques de leurs cris. Longueur totale du corps : 36 cm. Poids : 420 g (330-485 g).</p> <p><b>Repartition/Evolution</b> Le Puffin yelkouan est une espèce strictement endémique du bassin méditerranéen et malgré quelques rares sites peu importants de reproduction en mer Noire et peut-être le long des côtes nord-africaines, l'essentiel de la population mondiale se reproduit sur la rive Nord de la Méditerranée depuis le littoral provençal à l'Ouest, jusqu'à la Turquie à l'Est. En période internuptiale, il semble que la totalité de la population demeure au sein du bassin méditerranéen (au sens large, incluant la mer Noire), mais parfois loin des colonies de reproduction avec des effectifs importants notés en particulier en mer Adriatique, en mer Egée ainsi qu'en mer Noire, mais également dans les parages du détroit de Gibraltar que l'espèce semble cependant ne jamais vraiment franchir. En France, l'espèce se reproduit principalement sur les îles d'Hyères, qui hébergent plus de 95% de la population nationale (Porquerolles, Bagaud, Port-Cros et notamment Le Levant ainsi que sur certaines îles de Marseille (archipel de Riou). En Corse, l'espèce semble quasi éteinte, mais nicherait peut-être encore de façon sporadique sur l'îlot de la Giraglia.</p> <p><b>Habitats fréquentés</b> Le Puffin yelkouan est une espèce marine pélagique qui se reproduit exclusivement sur des îles ou îlots rocheux en colonies de taille variable, monospécifiques ou mixtes (en association avec le Puffin cendré <i>Calonectris diomedea</i>). Ses colonies sont généralement implantées dans des falaises littorales ou des éboulis rocheux, mais l'espèce peut parfois nicher dans des constructions humaines (cas du mur d'enceinte d'un fort sur l'île de Port-Cros). Oiseau pélagique, susceptible d'effectuer d'importants déplacements en mer, le Puffin yelkouan s'observe régulièrement à proximité des côtes, plus encore que le Puffin cendré.</p> <p><b>Activités et comportements</b> Le Puffin yelkouan ne revient à terre que pour les besoins de la nidification. C'est alors un oiseau nocturne, repérable à son chant rauque et puissant. L'activité vocale est importante mais irrégulière au cours de la saison de reproduction avec un ralentissement net de janvier à début février. Comme chez beaucoup de Procellariiformes nocturnes, elle est fortement influencée par la clarté lunaire. Le Puffin yelkouan forme des troupes parfois de plusieurs milliers d'oiseaux à proximité des colonies en période de reproduction. Les déplacements migratoires sont très peu connus, mais il semble que l'espèce migre en Méditerranée orientale et en mer Noire en période internuptiale.</p> <p><b>Alimentation</b> Il est exclusivement constitué de proies marines mais reste encore mal connu. Les proies principales sont des poissons (clupéiformes notamment) et des crustacés pélagiques que l'espèce capture parfois à une grande profondeur (plus de 40 m). Cette capacité à plonger profondément semble être une relative constante au sein du genre <i>Puffinus</i> et se démarque de la plupart des autres Procellariiformes.</p>
<p><b>Intérêt de conservation</b></p>	<p>Les rares éléments bibliographiques disponibles laissent à penser qu'à l'échelle de son aire de répartition mondiale, le Puffin yelkouan connaît un déclin marqué. Ainsi, il semble avoir disparu de plusieurs localités où il nichait quelques décennies auparavant, comme sur certains îlots corses, provençaux, italiens ou de Malte et, de façon générale, les populations italiennes et maltaises semblent en déclin.</p>
<p><b>Interactions avec les activités humaines</b></p>	
<p><b>Pressions potentielles</b></p>	<p>VNM, plaisance, débarquement sur les îles, trafic maritime</p>
<p><b>Conséquences sur les populations</b></p>	<p>Destruction des sites de nidification Modification des sites d'alimentation</p>

<b>Informations complémentaires</b>	En France, la totalité de la population se reproduit au sein d'espaces naturels protégés.		
<b>Hydrobates pelagicus : Description et état de conservation</b>			
<b>Statut de protection</b>	<b>International</b> Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe II Amendement protocole Barcelone : Annexe II	<b>Communautaire</b> Directive oiseaux: Annexe I	<b>National</b> Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3
<b>État de conservation</b>	<b>International</b> LC		<b>National</b> Non évalué
<b>Caractéristiques générales</b>	<p><b>Description</b> L'Océanite tempête est le plus petit des oiseaux marins d'Europe. Le plumage est brun – noir, à l'exception du croupion blanc et d'une zone blanche plus ou moins étendue sur la face inférieure des ailes. Les pattes et le bec sont noirs. Les individus des deux sexes sont semblables, tout comme les adultes et les juvéniles</p> <p><b>Repartition/Evolution</b> La sous-espèce nominale H. p. pelagicus se reproduit dans le nord-est de l'Atlantique (Islande, Norvège, Féroé, Grande-Bretagne, Irlande, France, Espagne, Canaries) tandis que la sous-espèce H. p. melitensis ne se rencontre qu'en Méditerranée (des îles Baléares à la mer Égée). Les plus importantes populations européennes sont établies aux Féroé. En période internuptiale, les oiseaux originaires des îles Britanniques hivernent principalement au large de l'Afrique du Sud, certains individus atteignant parfois l'océan Indien. Les oiseaux qui fréquentent les eaux européennes en hiver pourraient être des migrateurs tardifs ou des hivernants. Les océanites originaires de la Méditerranée semblent par contre ne pas quitter la zone géographique occupée en période de reproduction. En France, les colonies sont situées en Bretagne (Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan), dans les Pyrénées-Atlantiques et en Méditerranée (Corse-du-Sud et Bouches-du-Rhône).</p> <p><b>Habitats fréquentés</b> En période de reproduction, l'Océanite tempête s'installe sur des îles et îlots marins présentant des milieux diversifiés sur le plan physique et végétal, et souvent difficiles d'accès.</p> <p><b>Activités et comportements</b> L'Océanite tempête est une espèce coloniale mais certaines colonies françaises ne comptent que quelques couples. Tout comme les puffins, son activité à terre est essentiellement nocturne. Les premiers retours aux colonies ont lieu à la fin de l'hiver. Mais c'est, selon les régions, en juin ou juillet que les effectifs sont les plus élevés, lorsque reproducteurs et prospecteurs non-reproducteurs s'y activent. Les colonies sont progressivement désertées dans le courant de l'été. L'Océanite tempête est une espèce qui vit en haute mer et qui ne vient à terre que pour les besoins de la reproduction.</p> <p><b>Alimentation</b> L'Océanite tempête est une espèce planctonophage à large spectre alimentaire, qui exploite une vaste zone marine allant du talus continental jusqu'à l'estran. Des larves de poissons, mesurant quelques centimètres de long, et des petits crustacés constituent une part importante de l'alimentation.</p>		
<b>Intérêt de conservation</b>	Bien que présentant un statut "LC" au niveau international, cette espèce est directement menacé par les activités humaines et le changement climatique. Les changements globaux induisent un épuisement des stocks de proies et un dérèglement de la chaîne trophique marine. Dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité mondiale, il est nécessaire de sauvegarder cette espèce qui est l'un des maillons de la faune marine.		
<b>Interactions avec les activités humaines</b>			
<b>Pressions potentielles</b>	trafic maritime, engins de pêche dérivants, pollution par hydrocarbures, pollutions plastiques		
<b>Conséquences sur les populations</b>	Modification des sites d'alimentation ; Mort des individus par ingestion de plastique en grande quantités		



*Morus bassanus* : Description et état de conservation

<b>Statut de protection</b>	<b>International</b> Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe III	<b>Communautaire</b> Directive Oiseaux: article 4.2	<b>National</b> Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3
<b>État de conservation</b>	<b>International</b> LC		<b>National</b> Non évalué
<b>Caractéristiques générales</b>	<p><b>Description</b> Oiseau marin de grande taille (85-97 cm, avec une envergure maximum mesurée de 192 cm pour 2,4 à 3,6 kg). Les couleurs du fou de bassan sont blanche avec une tête jaunâtre et le bout des ailes noir. Son cercle oculaire noir se prolonge pour souligner la base du bec. En vol, ses longues ailes effilées, son long cou, son bec en poignard ainsi que le blanc étincelant de son plumage, à l'exception des extrémités des rémiges primaires noires, le rendent impossible à confondre avec tout autre oiseau de notre avifaune.</p> <p><b>Repartition/Evolution</b> Le Fou de Bassan se reproduit sur les rivages de l'Atlantique Nord. En France, l'île Rouzic dans l'archipel des Sept-Iles (Côtes d'Armor) est toujours le seul lieu de reproduction en colonie avec 17 507 couples en 2005. La Bretagne marque donc la limite méridionale de l'aire de nidification de l'espèce. Cependant, des tentatives d'établissement de la part d'individus isolés ont eu lieu dans une colonie normande de Grand Cormoran. De plus, le Fou de Bassan s'est reproduit sur la côte provençale, avec une ponte en 1995, la production d'un jeune élevé en centre de soins en 1996, mais les tentatives suivantes ont été infructueuses. En dehors de la période de reproduction, les fous se dispersent dans tout l'Atlantique Nord et la Méditerranée. Ils fréquentent alors toutes les côtes de France. Ces oiseaux sont principalement originaires des îles Britanniques. Le maillage des nids est très régulier avec un espacement de 80 cm à 1 m entre les centres de ceux-ci. Leur structure est sommaire avec de l'herbe (sur Rouzic <i>Dactylis glomerata</i>) et des algues mais aussi des matériaux d'origine anthropique comme des morceaux de filet de pêche. Ainsi, au printemps 2005, 50% des nids contenaient de tels débris. Un seul œuf est pondu. Pour la colonie de Rouzic, entre 1990 et 2005, le pic de ponte se situe très régulièrement la troisième semaine d'avril. Passé le 21 avril, le cumul des pontes réalisées dépasse 75% du total des pontes de l'année. L'incubation dure de 42 à 46 jours. L'élevage est de 90 jours en moyenne. Les juvéniles sont indépendants dès qu'ils ont quitté le nid. Sur la même période de 15 ans, le succès de reproduction est supérieur à 85%. La survie des oiseaux de première année est de 35%; celle des oiseaux de deuxième année de 88% et atteint 95% à l'âge de cinq ans. Ainsi, seul 20% des oiseaux arrivent à maturité. La longévité maximale atteint 25 ans mais il est parfois supposé que le Fou de Bassan vivrait au moins 40 ans.</p> <p><b>Habitats fréquentés</b> <i>Les nids sont généralement rassemblés sur les corniches des falaises ou les pentes fortes exposées au vent dominant. Sous la pression démographique, des zones horizontales ou moins ventées peuvent très bien être colonisées.</i></p> <p><b>Activités et comportements</b> Le comportement de déplacement alimentaire et de plongée a été étudié en 2005 : le rayon d'action est de 40 à 175 km (110 km en moyenne), mais un oiseau peut au total parcourir entre 150 et 770 km au cours d'un voyage en mer qui dure de 6 à 34 heures. Les oiseaux se sont principalement nourris à mi-chemin entre les côtes françaises et anglaises, à une centaine de km au nord-ouest des Sept-Îles. Ils ont également prospecté en baie de St Brieux et au sud des Îles anglo-normandes. Au cours du voyage le plus long (770 km en 29 heures) un fou s'est nourri au large du cap Lizard en Cornouaille</p> <p><b>Alimentation</b> Le Fou de Bassan est un piscivore exclusif. Les parties de pêche sont spectaculaires avec parfois des centaines d'oiseaux se laissant tomber comme une</p>		

	<p>flèche de 35 à 40 m de haut sur les bancs de poissons. L'oiseau est capable de poursuivre ses proies jusqu'à 30 m de fond. Mais dans la majorité des cas la capture a lieu dans la première vingtaine de mètres. Elle était de six mètres en moyenne (maximum entre 2 et 13 m) dans le cas des mesures effectuées aux Sept-Iles . La même étude a mis en évidence 25 à 60 plongées réalisées par voyage alimentaire (soit approximativement deux plongées par heure passée en mer). La taille maximale des proies ne semble pas dépasser la trentaine de centimètre. Aux Sept-Iles, quelques espèces ramenées pour l'alimentation du petit ont pu être déterminées : Orphies et Lançons mais aussi Rougets. Cette dernière espèce confirme le fait que certains oiseaux se nourrissent aux dépens des rejets en mer des bateaux de pêche. D'autres espèces sont citées dans la littérature : le Maquereau, le Saumon mais aussi des Clupéidés ou encore des Gadidés. En fait, le régime reflète les poissons accessibles sur les zones d'alimentation . De plus, le Fou de Bassan sait se montrer opportuniste et changer de proies pour son poussin en fonction de la ressource disponible. Le bol alimentaire est de l'ordre de la centaine de gramme</p>
<b>Intérêt de conservation</b>	<p>Bien que présentant un statut "LC" au niveau international, cette espèce est directement menacée par les activités humaines et le changement climatique. Les changements globaux induisent un épuisement des stocks de proies et un dérèglement de la chaîne trophique marine. Dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité mondiale, il est nécessaire de sauvegarder cette espèce qui est l'un des maillons de la faune marine.</p>
<b>Interactions avec les activités humaines</b>	
<b>Pressions potentielles</b>	<p>trafic maritime, engins de pêche dérivants, pollution par hydrocarbures, pollutions plastiques</p>
<b>Conséquences sur les populations</b>	<p>Modification des sites d'alimentation Mort des individus par ingestion de plastique en grande quantité</p>



<i>Phalacrocorax carbo</i> : Description et état de conservation			
<b>Statut de protection</b>	<b>International</b> Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe III Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Accord AEWA [1999]	<b>Communautaire</b>	<b>National</b> Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3
<b>État de conservation</b>	<b>International</b> LC	<b>National</b> Non évalué	

<p><b>Caractéristiques générales</b></p>	<p><b>Description</b></p> <p>Le Grand Cormoran est un oiseau d'eau, ses pattes sont entièrement palmées. L'adulte est un oiseau noir à la silhouette caractéristique (en particulier lorsqu'il est posé avec les ailes étalées). Le bec est fort et ne forme pas d'angle avec le dessus de la tête. Les mâles sont plus gros que les femelles. L'envergure est d'environ 1,5 mètre, alors que la longueur du corps (de la pointe du bec à l'extrémité de la queue) approche un mètre. Courant janvier, les cormorans adultes acquièrent leur plumage nuptial : les joues et la gorge sont blanches, sur la tête et sur la nuque apparaissent des filoplumes blanches (la « nuque » blanche). Des taches blanches apparaissent sur les flancs, en haut des cuisses : elles jouent un grand rôle dans les comportements sexuels. Les jeunes ont le dos plutôt brun et le ventre est parfois très blanc, mais toutes les nuances existent entre ce blanc très marqué et un brun terne. Longueur totale du corps : 77-94 cm. Poids moyens : Populations littorales : 3000 g, maximum 3600 g (mâles), 2500 g (femelles). Populations continentales : 2500 g (mâles), 2000 g (femelles).</p> <p><b>Répartition/Evolution</b></p> <p>Le Grand Cormoran a une répartition mondiale, excluant l'Amérique du Sud et l'Antarctique. On distingue cinq populations ou sous-espèces dont deux concernent directement la France : l'une plutôt marine de l'Atlantique nord, une plutôt dulçaquicole, de la France à l'Europe du Sud et de l'Est, jusqu'à l'Inde et à la Chine. En Europe, c'est un nicheur littoral qui se rencontre sur la façade atlantique de la Bretagne à la Laponie en passant par l'ensemble des îles britanniques. En Méditerranée, les colonies de reproduction sont beaucoup plus rares et plus récentes (Catalogne, par exemple). En eau douce, le Grand Cormoran niche dans la majorité des pays européens. En France, le Grand Cormoran niche sur le littoral de la mer de la Manche (Normandie, Bretagne). La façade atlantique était autrefois localement occupée au Pays basque.</p> <p><b>Habitats fréquentés</b></p> <p>Le Grand Cormoran se rencontre sur tous les types d'eaux libres, littorales ou eaux douces. Toute l'année, le Grand Cormoran a besoin de milieux de faible profondeur pour pêcher, de reposoirs et de dortoirs. Les dortoirs sont les sites où les grands cormorans dorment le plus souvent collectivement. Certains dortoirs sont occupés pratiquement toute d'autres ne le sont que l'hiver. Les modalités de leur occupation dans le temps sont très variables. Les oiseaux parviennent dans les dortoirs très tôt, en milieu d'après-midi jusqu'à la nuit tombée et se posent sur les branches de peupliers, sur les balises en mer ou encore sur les grues des ports.</p> <p><b>Activités et comportements</b></p> <p>Le Grand Cormoran est un oiseau grégaire. Il niche en colonies et se regroupe en dortoirs en période internuptiale. Toutefois, il n'est pas rare de voir des oiseaux seuls, y compris sur des sites de nidification. Après la reproduction, les oiseaux quittent la colonie, le Grand Cormoran est un migrateur partiel. Les nicheurs littoraux se dispersent plus ou moins loin et plus ou moins dans toutes les directions, avec une préférence pour le Sud-ouest, alors que les nicheurs continentaux sont davantage migrateurs. Ce sont les mâles adultes qui vont le moins loin et les femelles juvéniles qui font les plus grands déplacements. Le cormoran construit chaque année de gros nids qu'il ne réutilise pas. Il y pond trois à six œufs (médiane = 4), qu'il couve pendant un peu moins de 30 jours. L'envol se produit à cinq semaines. Les oiseaux n'atteignent leur maturité sexuelle qu'à l'âge de trois ans avec des variations selon les colonies. La mortalité du Grand Cormoran est élevée la première année, comme chez beaucoup d'autres espèces, puisque seulement 60% des oiseaux franchissent le cap du premier hivernage. Ensuite, la survie est plus importante et atteint 85% des oiseaux d'une classe d'âge. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ 23 ans.</p> <p><b>Alimentation</b></p> <p>En France, il a été étudié en Normandie en milieu marin à Chausey : les grands cormorans de Chausey pêchent, pendant la période de reproduction, deux fois par jour en moyenne. La zone exploitée a une superficie totale de 1000 km<sup>2</sup> et se situe dans un rayon de 35 km autour de la colonie, mais tous les fonds ne sont pas exploités. Chaque individu semble utiliser une zone particulière. Les grands cormorans ayant un large spectre alimentaire utilisent des techniques de pêche variées. En général, ils plongent à faible profondeur (six mètres en moyenne) et restent en plongée environ quarante secondes. La taille des poissons consommés varie de 5 à 69 cm, mais la majorité d'entre eux ont une longueur comprise entre 10 et 35 cm. Certains grands cormorans littoraux peuvent capturer, parfois, des salmonidés dont la masse dépasse le kilogramme, mais ce n'est pas une règle.</p>
--	---

<b>Intérêt de conservation</b>	Bien que présentant un statut "LC" au niveau international, cette espèce est directement menacée par les activités humaines et le changement climatique. Les changements globaux induisent un épuisement des stocks de proies et un dérèglement de la chaîne trophique marine. Dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité mondiale, il est nécessaire de sauvegarder cette espèce qui est l'un des maillons de la faune marine.
<b>Interactions avec les activités humaines</b>	
<b>Pressions potentielles</b>	trafic maritime, engins de pêche dérivants, pollution par hydrocarbures, pollutions plastiques
<b>Conséquences sur les populations</b>	Modification des sites d'alimentation, Mort des individus par ingestion de plastique en grande quantité

<i>Larus melanocephalus</i> : Description et état de conservation			
<b>Statut de protection</b>	<b>International</b> Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Annexe II Amendement protocole Barcelone : Annexe II Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Accord AEWA [1999] Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe II	<b>Comunautaire</b> Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) : Annexe I	<b>National</b> Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3
<b>État de conservation</b>	<b>International</b> LC	<b>National</b> Non évalué	
<b>Caractéristiques générales</b>	<p><b>Description</b> L'adulte de Mouette mélanocéphale possède un plumage blanc immaculé. En plumage nuptial, la tête se couvre d'un capuchon noir de jais, qui descend assez bas, tandis qu'en hiver, une marque noire, plus ou moins importante, est visible en arrière de l'œil. Le bec, assez épais, est rouge carmin avec une marque noire sub-terminale ; il est de la même couleur que les pattes. Cercle orbital blanc disjoint. Il n'existe pas de dimorphisme sexuel marqué chez cette espèce. Longueur totale du corps : 37 à 40 cm. Poids : 220-380 g.</p> <p><b>Repartition/Evolution</b> La Mouette mélanocéphale niche uniquement en Europe, de la France, à l'ouest, jusqu'à la mer Noire (où elle est commune), notamment en Ukraine. Sur le pourtour méditerranéen, elle niche de la Camargue à la Turquie et surtout en Italie et en Grèce. Elle est également présente en nombre limité, dans le nord-est de l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Europe centrale, mais de manière assez importante aux Pays-Bas.</p> <p><b>Habitats fréquentés</b> La Mouette mélanocéphale niche sur les îlots de végétation situés sur des marais salants, des lagunes, des roselières sur les fleuves, ou même dans des milieux artificiels comme les sablières, les digues de béton (musoirs) ou les bassins de décantation de sucrerie, les stations de lagunage et sur les étangs. Elle niche fréquemment en colonie mixte avec la Mouette rieuse, mais aussi avec les sternes <i>Sterna</i> sp. En hiver, outre son comportement pélagique, on la rencontre fréquemment sur les plages, les estuaires, dans les ports, en compagnie d'autres laridés. Elle est rare à cette époque à l'intérieur des terres (fleuves, grands plans d'eau, etc.).</p> <p><b>Activités et comportements</b> Dès la fin de la reproduction l'espèce se disperse, souvent loin des colonies. Ce mouvement postnuptial débute à la fin du mois de juin et se poursuit jusqu'en octobre. Fin août, des centaines de migrants arrivent sur les côtes françaises. L'espèce est grégaire en toute saison, en dortoir comme sur les sites de reproduction (en mer, comme dans les champs ou les labours). La migration de retour est décelable dès le mois de février, mais elle bat son plein en mars et se prolonge en avril. A cette époque, de gros stationnements sur le littoral méditerranéen où des milliers d'oiseaux peuvent se rassembler entre l'Hérault et les Alpes-Maritimes. Ailleurs en Europe, le passage s'échelonne entre début mars et fin mai.</p> <p><b>Alimentation</b> Pendant la période de reproduction, l'espèce se nourrit essentiellement d'insectes terrestres ou aquatiques. Ainsi, la mise en eau des rizières en Camargue à la fin avril procure des terrains d'alimentation très recherchés où de nombreux invertébrés sortent de leur léthargie. En période internuptiale, cette mouette est plus éclectique. Elle se nourrit alors de petits poissons, de mollusques divers, de gastéropodes, et dans les champs, de vers de terre, de larves de coléoptères, voire de petits rongeurs. De même en Europe de l'Est, elle se nourrit parfois abondamment d'orthoptères.</p>		

<b>Intérêt de conservation</b>	Bien que présentant un statut "LC" au niveau international, cette espèce est directement menacée par les activités humaines et le changement climatique. Les changements globaux induisent un épuisement des stocks de proies et un dérèglement de la chaîne trophique marine. Dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité mondiale, il est nécessaire de sauvegarder cette espèce qui est l'un des maillons de la faune marine.
<b>Interactions avec les activités humaines</b>	
<b>Pressions potentielles</b>	trafic maritime, engins de pêche dérivants, pollution par hydrocarbures, pollutions plastiques
<b>Conséquences sur les populations</b>	Modification des sites d'alimentation, Mort des individus par ingestion de plastique en grande quantité



<i>Hydrocoloeus minutus</i> : Description et état de conservation			
<b>Statut de protection</b>	<b>International</b> Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Accord AEWA [1999] Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe II	<b>Comunautaire</b> Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) : Annexe I	<b>National</b> Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3
<b>État de conservation</b>	<b>International</b> LC	<b>National</b> Non évalué	
<b>Caractéristiques générales</b>	<p><b>Description</b> La Mouette pygmée est la plus petite de toutes les espèces de mouettes et de goélands. Le plumage des oiseaux adultes est très largement blanc, à l'exception du dessous de l'aile noir bordé de blanc, et de la tête, encapuchonnée de noir au printemps et en début d'été. Les pattes sont rouge vif. Le bec, d'un brun rougeâtre très foncé, paraît souvent noir. Les mâles et les femelles sont semblables mais les jeunes oiseaux ont un plumage différent : leur tête est comme celle des adultes après la reproduction, le dessous de l'aile est blanc, le dessus de l'aile blanc est marqué de larges bandes noires dessinant un W, et la pointe de la queue est bordée de noir. Longueur totale du corps : 25 à 30 cm. Poids : 90 à 120 g.</p> <p><b>Repartition/Evolution</b> En France, la Mouette pygmée s'observe essentiellement en migration. Lors de son retour sur ses sites d'hivernage (fin juillet à fin novembre), on la rencontre assez régulièrement de la frontière belge à l'embouchure de la Manche, avec parfois plus de 1 000 oiseaux passant sur un site en l'espace d'une journée. A cette même période, l'espèce est régulière mais en faible nombre tant dans les terres que dans les eaux françaises de la Méditerranée. C'est au passage pré-nuptial (février à mai) que l'espèce est la plus abondante et la plus largement répartie, tant le long de la Méditerranée que de l'Atlantique et de la Manche, parfois en groupes de plusieurs milliers. A cette saison, l'espèce se montre également plus abondante (parfois par centaines) sur les zones humides de la vallée du Rhône et de l'est de la France.</p> <p><b>Habitats fréquentés</b> La Mouette pygmée niche sur la végétation aquatique au sein de grandes zones humides d'eau douce, plus rarement sur des bancs de sable. Elle se nourrit à proximité des sites de nidification. En migration, l'espèce se déplace près des côtes et affectionne les milieux lagunaires, qu'il s'agisse de grandes lagunes naturelles saumâtres, ou de milieux artificiels : salines, bassins d'épuration. Plus rarement, elle peut stationner en cours de migration sur tout type de milieu humide à l'intérieur des terres. Lors de leur hivernage en mer, ces mouettes se tiennent généralement au large, alternant prospections alimentaires en vol et repos sur l'eau. Poussées vers les côtes par les tempêtes, elles cherchent à rejoindre rapidement le large, ne se reposant guère dans les ports abrités.</p> <p><b>Activités et comportements</b> Les Mouettes pygmées sont très grégaires, se regroupant parfois en bandes de plusieurs milliers d'individus. A la recherche de nourriture, elles volettent à faible hauteur au-dessus de l'eau et effectuent de brefs plonges quand elles capturent du plancton, des petits poissons ou des insectes émergents en surface. Alternativement, elles forment des carrousels aériens quand elles chassent des concentrations d'insectes en vol, parfois à plusieurs dizaines de mètres d'altitude. Il arrive que ces oiseaux s'alimentent derrière des chalutiers, ou au déversoir d'eaux usées. La migration postnuptiale se déroule de fin juillet à fin novembre, avec un pic en octobre. La migration pré-nuptiale débute en février et s'achève en mai. L'installation sur les sites de nidification se fait en avril-mai. La Mouette pygmée forme des colonies et s'installe souvent en compagnie de Mouettes rieuses ou de Guifettes Chlidonias sp., sur la végétation émergée basse (nénuphars, cariçaie, etc.) de plans d'eau douce peu profonds. Le nid est constitué d'herbes, de fragments de tige de roseau, de feuilles diverses. La ponte</p>		

	<p>compte deux ou trois œufs, l'incubation dure 23 à 25 jours, et le jeune s'envole environ trois semaines après l'éclosion. Les oiseaux quittent alors rapidement les sites de nidification pour entamer leur migration vers le milieu marin. La dynamique de population de l'espèce n'a pas été étudiée.</p> <p><b>Alimentation</b></p> <p>Sur les plans d'eau douce ou saumâtre qu'elle fréquente en reproduction puis en migration, la Mouette pygmée se nourrit essentiellement d'invertébrés divers : libellules et demoiselles, phryganes, hémiptères, hyménoptères, diptères (dont fréquemment des chironomidés, sous forme de larves et d'imagos), coléoptères, et d'autres invertébrés aquatiques. Egalement des sauterelles et criquets, des vers aquatiques, de petits crustacés, des mollusques, de petits poissons. Son régime alimentaire est quasiment inconnu durant l'hivernage en mer : probablement du macro-plancton flottant en surface et des petits poissons.</p>
<b>Intérêt de conservation</b>	<p>Bien que présentant un statut "LC" au niveau international, cette espèce est directement menacée par les activités humaines et le changement climatique. Les changements globaux induisent un épuisement des stocks de proies et un dérèglement de la chaîne trophique marine. Dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité mondiale, il est nécessaire de sauvegarder cette espèce qui est l'un des maillons de la faune marine.</p>
<b>Interactions avec les activités humaines</b>	
<b>Pressions potentielles</b>	<p>trafic maritime, engins de pêche dérivants, pollution par hydrocarbures, pollutions plastiques</p>
<b>Conséquences sur les populations</b>	<p>Modification des sites d'alimentation, Mort des individus par ingestion de plastique en grande quantité</p>

*Chroicocephalus ridibundus* : Description et état de conservation

<p><b>Statut de protection</b></p>	<p><b>International</b> Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe III Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Accord AEWA [1999]</p>	<p><b>Communautaire</b> Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) : Annexe II/2</p>	<p><b>National</b> Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe : Annexe 1 Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3 Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3</p>
<p><b>État de conservation</b></p>	<p><b>International</b> LC</p>		<p><b>National</b> Non évalué</p>
<p><b>Caractéristiques générales</b></p>	<p><b>Description</b> Petit Laridé d'allure blanche à distance avec le dos et les ailes gris clair, un bec fin rouge brunâtre, des pattes rouge sombre et un capuchon brun chocolat en plumage nuptial (janvier-juillet). Le restant de l'année la tête est blanche avec une petite tache noire en arrière de l'œil. La Mouette rieuse grâce à ses ailes étroites présente un vol souple. Ses pattes aux extrémités palmées lui permettent aussi bien de marcher que de nager. Longueur totale du corps : 33 à 39 cm. Poids : 250 à 310 g.</p> <p><b>Répartition/Evolution</b> L'aire de reproduction de la Mouette rieuse est très vaste et occupe une grande partie du Paléarctique, de l'Europe de l'Ouest à la Sibérie orientale. En saison inter-nuptiale, la répartition est encore plus vaste puisque l'espèce, migratrice partielle, hiverne non seulement dans la partie moyenne et méridionale de l'aire de nidification mais aussi au-delà vers le sud jusqu'à l'Afrique et l'Asie tropicale. En France, à la suite d'une enquête nationale réalisée en 1998 et 1999, sa répartition a été réactualisée. La population nicheuse est surtout concentrée dans la moitié nord de la France</p> <p><b>Habitats fréquentés</b> En période de nidification, l'espèce exploite une grande diversité de zones humides douces et saumâtres (étangs, lacs, fleuves, rivières) où elle niche, et se nourrit en partie sur des zones terrestres (prairies, cultures et labours, rizières et même les décharges d'ordures ménagères).</p> <p><b>Activités et comportements</b> Généralement grégaire, l'espèce s'alimente essentiellement de jour en troupes d'importance variable (quelques individus à plusieurs centaines) qui nomadisent dans un rayon d'action de plusieurs kilomètres autour d'un dortoir nocturne situé sur l'eau où l'ensemble des individus se regroupe à l'abri d'éventuels prédateurs. Une fois la reproduction terminée, les colonies sont rapidement abandonnées, les oiseaux se dispersant vers des lieux de mue où ils séjournent environ deux mois. A partir du mois de septembre et en octobre, une migration peut être entreprise qui pousse une proportion des oiseaux vers les régions atlantiques ou méditerranéennes. Des nicheurs français et leurs jeunes peuvent se diriger au loin vers le sud jusque sur les côtes d'Afrique du Nord et de l'Ouest.</p> <p><b>Alimentation</b> Il est de type omnivore. Les petites proies animales semblent cependant avoir la préférence (vers de terre surtout mais aussi insectes, crustacés, petits poissons).</p>		
<p><b>Intérêt de conservation</b></p>	<p>Bien que présentant un statut "LC" au niveau international, cette espèce est directement menacée par les activités humaines et le changement climatique. Les changements globaux induisent un épuisement des stocks de proies et un dérèglement de la chaîne trophique marine. Dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité mondiale, il est nécessaire de sauvegarder cette espèce qui est l'un des maillons de la faune marine.</p>		



<b>Interactions avec les activités humaines</b>	
<b>Pressions potentielles</b>	trafic maritime, engins de pêche dérivants, pollution par hydrocarbures, pollutions plastiques
<b>Conséquences sur les populations</b>	Modification des sites d'alimentation, Mort des individus par ingurgitation de plastique en grande quantités

*Gelochelidon nilotica* : Description et état de conservation

<p><b>Statut de protection</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>International</b></p> <p>Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe II          Amendement protocole Barcelone : Annexe II          Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Annexe II          Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Accord AEWA [1999]</p>	<p style="text-align: center;"><b>Comunautaire</b></p> <p>Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) : Annexe I</p>	<p style="text-align: center;"><b>National</b></p> <p>Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3</p>
<p><b>État de conservation</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>International</b> LC</p>	<p style="text-align: center;"><b>National</b> Non évalué</p>	
<p><b>Caractéristiques générales</b></p>	<p><b>Description</b>          Cette sterne possède une silhouette plus massive que les autres sternes, avec un bec tout noir, plus fort et moins long que la Sterne caugek (<i>Sterna sandvicensis</i>) et les pattes noires plus hautes. Le manteau gris bleu pâle contraste avec le dessous du corps blanc. En plumage nuptial, la tête blanche présente une calotte noire. Longueur totale du corps : 35-38 cm. Poids : 200 à 300 g</p> <p><b>Repartition/Evolution</b>          De distribution quasi cosmopolite en zone tempérée et tropicale, la Sterne hansel est actuellement, en Europe, principalement confinée aux pourtours de la Méditerranée et de la mer Noire. L'hivernage de l'espèce a lieu sur les grandes zones humides d'Afrique tropicale.</p> <p><b>Habitats fréquentés</b>          La Sterne hansel présente la particularité, pour une sterne, de s'alimenter parfois jusqu'à 20 km de ses colonies, dans une gamme d'habitats variés des zones steppiques, des champs cultivés, des rizières, des marais d'eau douce et saumâtres. Pour la reproduction, elle recherche des îlots à l'abri de la prédation terrestre : dans les lagunes, les salins, les marais d'eau douce ou saumâtre, sur les lacs de barrage. Ces exigences écologiques expliquent en partie l'aspect très discontinu de sa distribution spatiale.</p> <p><b>Activités et comportements</b>  <i>Comme la plupart des Laridés, la Sterne hansel présente une activité grégaire, principalement diurne. Espèce migratrice, les premiers retours débutent à la mi-mars. Entre juillet et début septembre, les nicheurs et leurs jeunes quittent progressivement les lieux de reproduction pour se diriger vers leur quartier d'hiver. La Sterne hansel niche en colonie, le plus souvent en compagnie des mouettes et autres sternes, en densité variable (distance inter-nid de 0-3 m) sur les zones à végétation rase ou dénudées des îlots sableux ou limoneux-argileux. Les pontes sont déposées fin mai dans un nid peu élaboré, petite coupe creusée à même le sol. Ces pontes comptent le plus souvent 3 œufs. En cas d'échec, une ponte de remplacement peut être déposée. Après une durée d'incubation d'environ 22-23 jours, assurée par les deux parents, les poussins sont élevés au nid jusqu'à l'envol qui a lieu 28 à 35 jours après les éclosions. L'élevage des poussins par les parents se poursuit ensuite durant près de 2-3 mois</i></p> <p><b>Alimentation</b>          Contrairement aux autres sternes strictement piscivores, la Sterne hansel présente un régime alimentaire varié, composé de proies qu'elle capture le plus souvent en vol (insectes de taille variable). Elle consomme aussi des crustacés, poissons, amphibiens, lézards et micro-mammifères.</p>		
<p><b>Intérêt de conservation</b></p>	<p>Bien que présentant un statut "LC" au niveau international, cette espèce est directement menacée par les activités humaines et le changement climatique. Les changements globaux induisent un épuisement des stocks de proies et un dérèglement de la chaîne trophique marine. Dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité mondiale, il est nécessaire de sauvegarder cette espèce qui est l'un des maillons de la faune marine.</p>		

**Interactions avec les activités humaines**

<b>Pressions potentielles</b>	trafic maritime, engins de pêche dérivants, pollution par hydrocarbures, pollutions plastiques
<b>Conséquences sur les populations</b>	Modification des sites d'alimentation, Mort des individus par ingurgitation de plastique en grande quantités



*Sterna sandvicensis* : Description et état de conservation

<p><b>Statut de protection</b></p>	<p><b>International</b>                  Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Accord AEWA [1999]                  Amendement protocole Barcelone : Annexe II                  Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe II                  Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Annexe II</p>	<p><b>Communautaire</b>                  Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) : Annexe I</p>	<p><b>National</b>                  Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3</p>
<p><b>État de conservation</b></p>	<p><b>International</b>                  LC</p>	<p><b>National</b>                  Non évalué</p>	
<p><b>Caractéristiques générales</b></p>	<p><b>Description</b>                  terne d'assez grande taille, la Sterne caugek se caractérise par une coloration blanche éclatante, sans nuance marquée de gris. Cependant, sous une lumière terne, la nuance gris pâle du manteau se révèle. L'adulte présente un bec noir à pointe jaune, des pattes noires et une huppe noire érectile sur la nuque. En vol, le croupion blanc ne tranche pas sur le reste du dos. Les ailes sont longues et fines. Le front devient blanc en plumage internuptial. Le jeune de l'année montre des marques noires ou gris foncé, en chevrons, surtout sur le dos, mais aussi sur les couvertures. Le bec, un peu plus court que celui de l'adulte, est entièrement noir ; la calotte est d'un brun-noir assez terne. Aucun dimorphisme sexuel ne permet de distinguer les mâles des femelles. Longueur totale du corps : 37 à 43 cm. Poids : 200 à 285 g.</p> <p><b>Repartition/Evolution</b>                  En France, la Sterne caugek niche régulièrement dans le Pas-de-Calais, en Bretagne (Finistère), en Vendée (île de Noirmoutier), sur le banc d'Arguin, Gironde, ainsi qu'en Camargue, dans les Bouches-du-Rhône. L'espèce hiverne, pour ce qui est des nicheurs européens, du sud de l'Angleterre, de la France atlantique et du bassin méditerranéen jusqu'en Afrique de l'Ouest et du Sud. Les nicheurs de l'Est et d'Asie occidentale, hivernent le long de la mer Rouge, du golfe Persique, du nord-ouest de l'Inde jusqu'au Sri Lanka.</p> <p><b>Habitats fréquentés</b>                  Essentiellement marine, la Sterne caugek fréquente, en période de reproduction, les îlots côtiers rocheux, les bancs de sable, les lagunes littorales ou les bassins de saliculture. Hors reproduction, elle fréquente également les estuaires sablo-vaseux, les plages, les côtes rocheuses, pour s'y reposer ou se nourrir alentour. Elle est par ailleurs pélagique, au moment de ses déplacements migratoires et en période hivernale.</p> <p><b>Activités et comportements</b>                  L'espèce est très grégaire tout au long de son cycle annuel. Elle niche en colonies denses, parfois fortes de plusieurs milliers de couples. De même la migration se pratique souvent en groupes familiaux (à l'automne). En hiver, des</p> <p><b>Alimentation</b>                  groupes de plusieurs centaines d'oiseaux s'observent régulièrement, bien qu'au nord de son aire d'hivernage, où l'espèce est plus rare, elle puisse se montrer alors à l'unité. La Sterne caugek revient sur ses sites de reproduction à partir de la fin du mois de mars, mais c'est principalement fin avril et début mai que se font les installations. L'espèce reste occasionnelle à l'intérieur des terres, bien que de petits groupes erratiques puissent s'observer en fin de printemps, correspondant sans doute à des oiseaux non nicheurs (ou en dispersion ?). A la fin de l'été, les oiseaux s'éparpillent vers des sites traditionnels d'alimentation, qui peuvent se situer bien au nord de leur colonie. Ainsi, les oiseaux du banc d'Arguin, en Gironde, s'observent-ils à cette époque jusqu'en Bretagne.</p>		



<b>Intérêt de conservation</b>	Bien que présentant un statut "LC" au niveau international, cette espèce est directement menacée par les activités humaines et le changement climatique. Les changements globaux induisent un épuisement des stocks de proies et un dérèglement de la chaîne trophique marine. Dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité mondiale, il est nécessaire de sauvegarder cette espèce qui est l'un des maillons de la faune marine.
<b>Interactions avec les activités humaines</b>	
<b>Pressions potentielles</b>	Trafic maritime, engins de pêche dérivants, pollution par hydrocarbures, pollutions plastiques
<b>Conséquences sur les populations</b>	Modification des sites d'alimentation, Mort des individus par ingestion de plastique en grande quantité



Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

311, rue Paratoghju  
Immeuble 5th Avenue  
20200 Bastia

[www.parc-marin-cap-corse.fr](http://www.parc-marin-cap-corse.fr)  
[www.afbiodiversite.fr](http://www.afbiodiversite.fr)  
[www.oec.corsica](http://www.oec.corsica)

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



Conservatoire du  
**littoral**